

# Débat d'orientations budgétaires

2020



« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au sein [de la structure délibérante] sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés [...] »  
(*article L.2312-1 du CGCT*)

« Ce débat se situe à l'intérieur d'un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.  
Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants.  
Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble. Il permet également au [Président] de faire connaître les choix budgétaires prioritaires. »  
(*Extrait de l'instruction M14*)

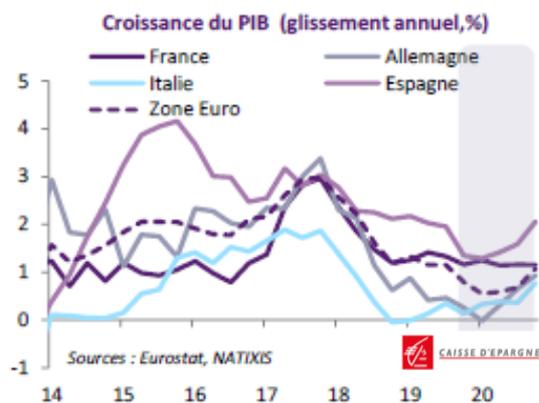
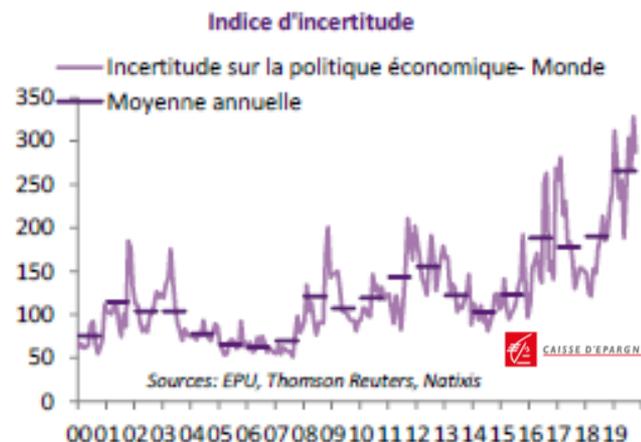
# Sommaire

A/Le contexte économique général .....	(diapo 4)
B/Loi de finances 2020 .....	(diapo 6)
C/Les enjeux intercommunaux .....	(diapo 18)
D/ Les leviers et orientations de l'EPCI .....	(diapo 37)
E/Analyse de la dette .....	(diapo 57)
F/ Opérations structurantes .....	(diapo 62)
G/ Les budgets annexes .....	(diapo 75)
Rapport annexe sur l'égalité femmes/hommes .....	(diapo 87)

# Contexte économique et financier

*Une incertitude au plus haut niveau sur le marché mondial,*

=> Une année 2019 marquée par un niveau d'incertitudes particulièrement élevée, qui affecte le commerce mondial et impacte l'évolution de la croissance mondiale (*guerre commerciale USA/Chine, valse hésitation sur le Brexit, instabilité politique en Italie, faiblesse de l'économie allemande...*)



*...mais une économie française résiliente*

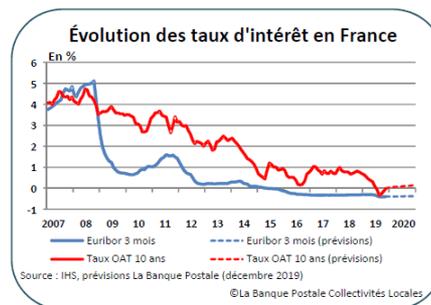
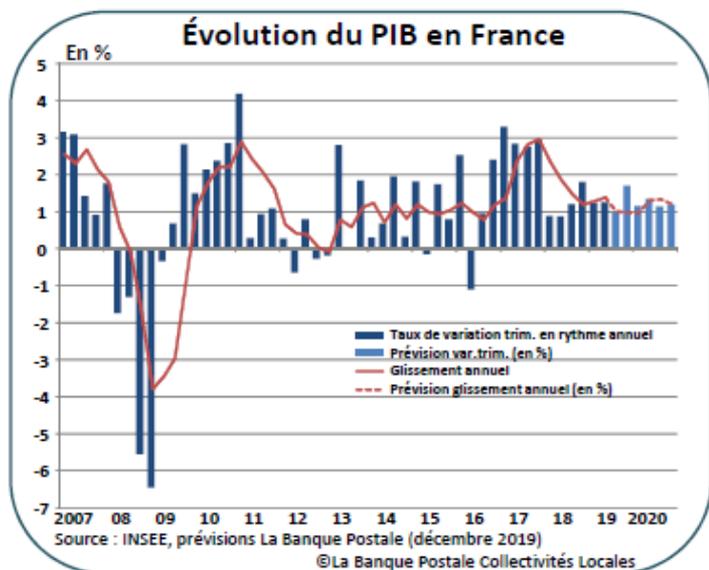
=>Une économie française moins exposée aux risques extérieurs, car

- *activité soutenue par la demande intérieure, en accélération sur les derniers trimestres, notamment par plusieurs mesures budgétaires (baisse des cotisations salariés, défiscalisation des heures supplémentaires, suppression TH, baisse IR, ...)*

Principaux indicateurs économiques (moyennes annuelles)	2019e	2020p
Taux de croissance du PIB	1,3%	1,3%
Taux d'inflation	1,1%	1,2%
Taux de chômage	8,2%	8,0%

e : estimations p : prévisions ©La Banque Postale Collectivités Locales  
Source : INSEE, prévisions La Banque Postale (décembre 2019)

- Une prévision de stagnation du rythme de la croissance du PIB français autour de 1,3%
- Une inflation prévisionnelle en hausse par rapport à 2019
- Un taux de chômage qui continue de diminuer
- Des taux d'intérêt toujours bas



Taux d'intérêt (%)		2019e	2020p
Euribor 3 mois	Moyenne annuelle	-0,36	-0,39
	Fin d'année	-0,40	-0,38
OAT 10 ans	Moyenne annuelle	0,13	0,09
	Fin d'année	0,01	0,13

e : estimations p : prévisions ©La Banque Postale Collectivités Locales  
Source : IHS, prévisions La Banque Postale (décembre 2019)

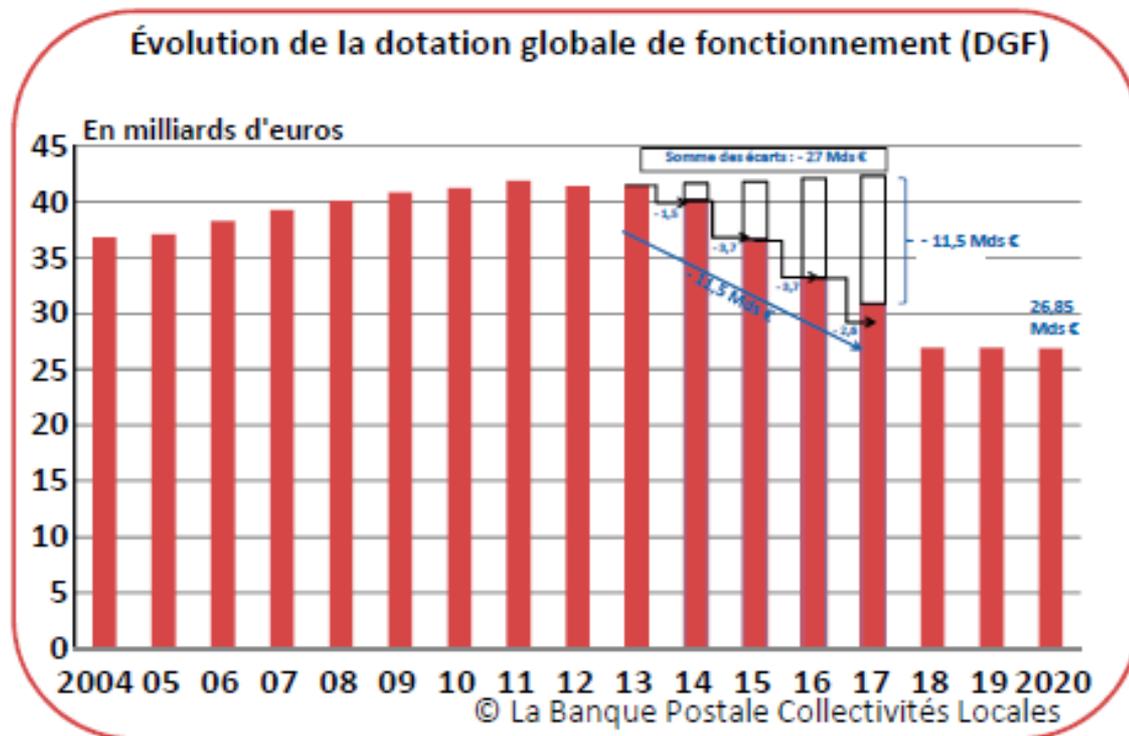
# B/ Les impacts de la Loi de Finances 2020



## Loi de Finances 2020 : principales dispositions

### Stabilité relative de la DGF, et des dotations d'investissement

- **Montant de la DGF (dotation globale de fonctionnement) en relative baisse (-0,5%) à 26,8 Mds€ en 2020 contre 26,9 Mds€**
- En soutien à l'investissement, la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) voit son montant stabilisé à 570 M€ dans le PLF 2020
- La DETR reste stable également



### Soutien à l'investissement local

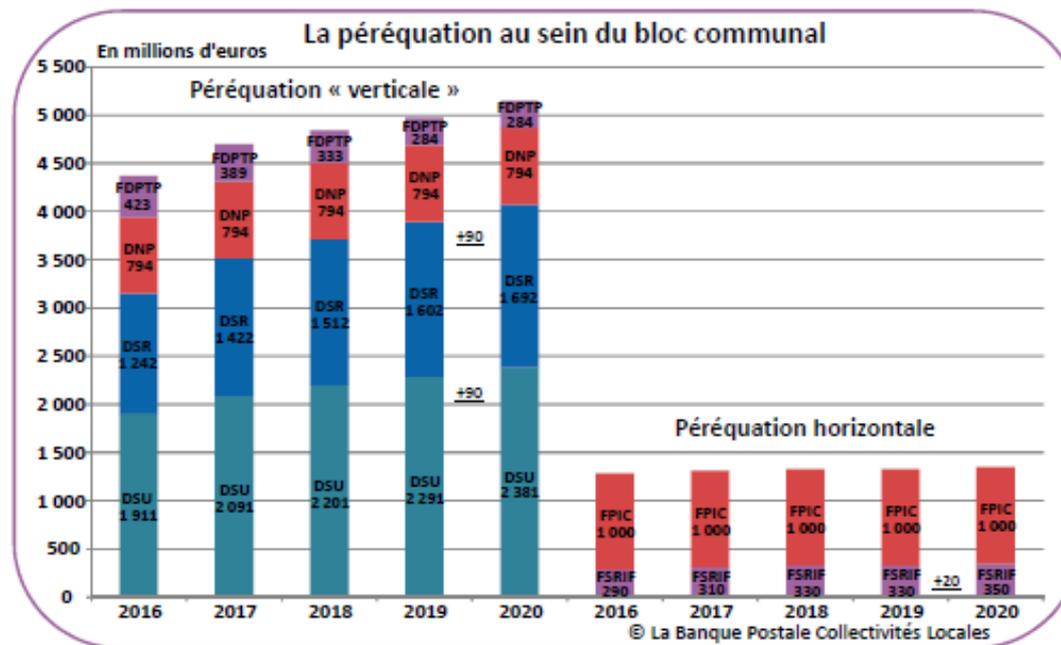
Soutien à l'investissement local en millions d'euros		2018	2019	2020
Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	Autorisations d'engagement (AE)	615	570	570
	Crédits de paiement (CP)	456	503	527
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	Autorisations d'engagement (AE)	1 046	1 046	1 046
	Crédits de paiement (CP)	816	807	901
Dotation politique de la ville (DPV)	Autorisations d'engagement (AE)	150	150	150
	Crédits de paiement (CP)	101	111	124

# Loi de Finances 2020 : principales orientations

## poursuite de la montée en puissance de la péréquation

- Le texte prévoit à nouveau une augmentation de la DSU de 90 M€ et de la DSR de 90 M€. Ces augmentations sont financées dans le cadre de l'enveloppe de DGF.
- Une Dotation politique de la Ville (DPV) stabilisée sur montant N-1:

Le montant de la DPV est fixé à 150 M€ en 2020 comme en 2019.



# Loi de Finances 2020 : principales orientations

## stabilité relative de la DGF : enveloppe préservée mais baisse des variables d'ajustement

- Baisse des variables d'ajustement, notamment sur DCRTP bloc communal (10 M€)
- Inclusion de nouvelles mesures dans l'enveloppe normée, impactant la répartition DGF
  - La loi de finances supprime pour les collectivités la prise en charge de l'indemnité de conseil aux comptables publics, la reportant sur l'Etat qui la finance néanmoins en minorant les variables d'ajustement à hauteur de 25M€.
  - la compensation des pertes de recettes versement transport entre dans le périmètre des variables d'ajustement, faisant passer son montant de 91 M€ à 48 M€.
- Ecrêtement prévisionnel de la DGF bloc intercommunal -0,8% hors effet population

Art. 73 (ex 21) : variables d'ajustement

	2018	2019	2020	Différence 2020/2019	Évolution 2020/2019
DCRTP	3 057 M€	2 977 M€	2 918 M€	-59 M€	-2,0%
Régions	579 M€	549 M€	500 M€	-49 M€	-9,0%
Départements	1 303 M€	1 273 M€	1 273 M€	-	-
Bloc communal	1 175 M€	1 155 M€	1 145 M€	-10 M€	-0,9%
FDPTP	333 M€	284 M€	284 M€	-	-
Dotation carrée	530 M€	500 M€	451 M€	-49 M€	-9,7%
Régions	94 M€	79 M€	59 M€	-20 M€	-25,8%
Départements	436 M€	421 M€	393 M€	-28 M€	-6,7%
PSR de compensation du relèvement du seuil du VT - AOM		91 M€	48 M€	-43 M€	-47,3%

### Financement interne à la DGF du bloc communal: des écrêtements proches de ceux de 2018

Hypothèse de répartition du financement entre communes et EPCI



Sources : PLF 2020

# Impact bloc intercommunal : Une dotation d'intercommunalité créée en 2019 et déjà ajustée

**La Loi de finances 2019 a engagé en effet la réforme de la dotation d'intercommunalité, sur les préconisations du comité des finances locales.**

La dotation d'intercommunalité est une des deux composantes de la DGF intercommunale, avec la dotation de compensation.

**Avec la LFI 2020, les dispositions initiales concernant la dotation d'intercommunalité, qui devaient la faire évoluer, sont ajustées:**

## Dotation d'intercommunalité : abondement renouvelé de 30M€ pour un calcul inchangé

Dotation d'intercommunalité (EPCI) : répartition de l'enveloppe en 2020

ENVELOPPE N-1 (1,562Mds€)

+

Abondement de 30M€  
(Démographie et réforme 2019)

=

ENVELOPPE 2020 (1,592Mds€)

Sources : LF 2019, PLF 2020, CGCT

EPCI :  
calcul de la dotation d'intercommunalité

Dotation de base (30%)  
(Pop DGF x CIF x VP)

+

Dotation de péréquation (70%)  
(Pop DGF x CIF x VP x écart relatif au potentiel fiscal  
x écart relatif au revenu moyen)

=

Dotation spontanée

Sources : LF 2019, PLF 2020, CGCT

>Le complément de dotation minimum est pérennisé pour les premières années de mise en œuvre de la réforme.

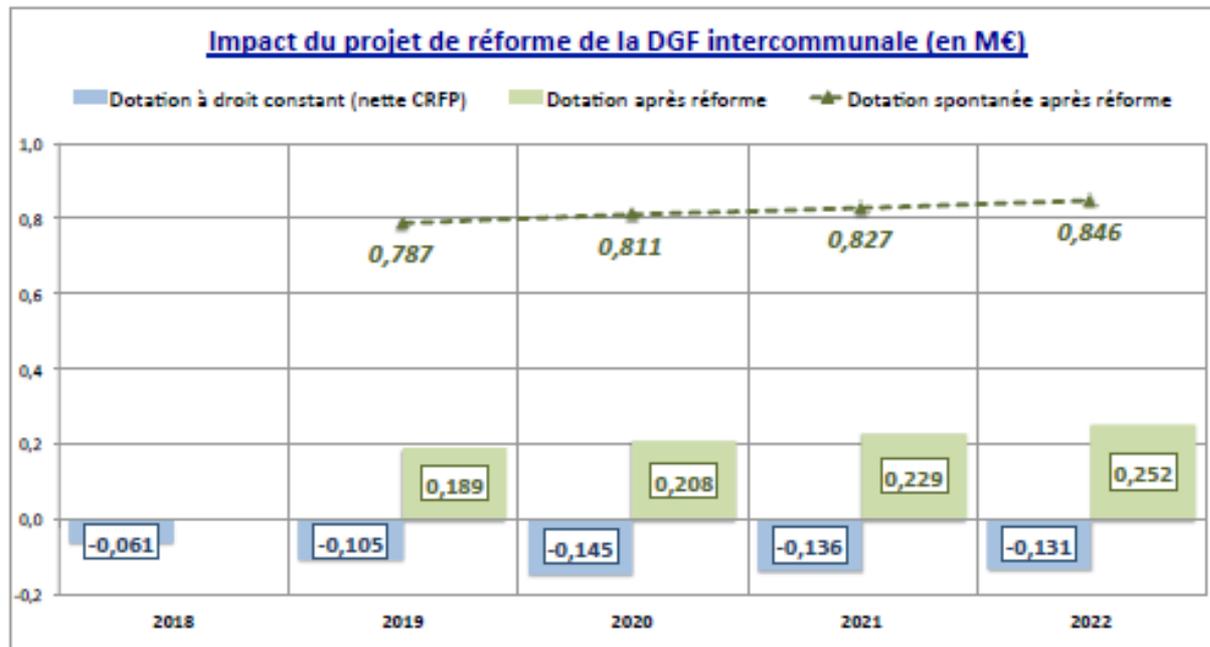
>La prise en compte des redevances d'assainissement dans le calcul du CIF (coefficient d'intégration fiscale) pour les CC prévue dès 2020 est repoussée à 2026, date butoir de la prise en charge de la compétence assainissement.

## Loi de Finances 2020 : principales orientations

### Impact CCPN : une dotation d'intercommunalité qui poursuit sa progression

**Selon maintien application de la réforme de 2019,**

**+ 20 000 € attendus en 2020 pour la CCPN sur la dotation d'intercommunalité**



*A noter toutefois :*

*Le prélèvement sur recettes par l'Etat, au titre de la contribution au redressement des comptes publics, reste néanmoins d'actualité pour la CCPN, pour un montant d'environ 60 k€ (à inscrire en dépenses de fonctionnement, chapitre 014).*

# La loi de finances 2020 acte la suppression intégrale de la taxe d'habitation en 2023 : focus



## 2 principes clés de la réforme:

- Compensation à l'euro près pour les collectivités
- Pas d'impôt nouveau pour les contribuables

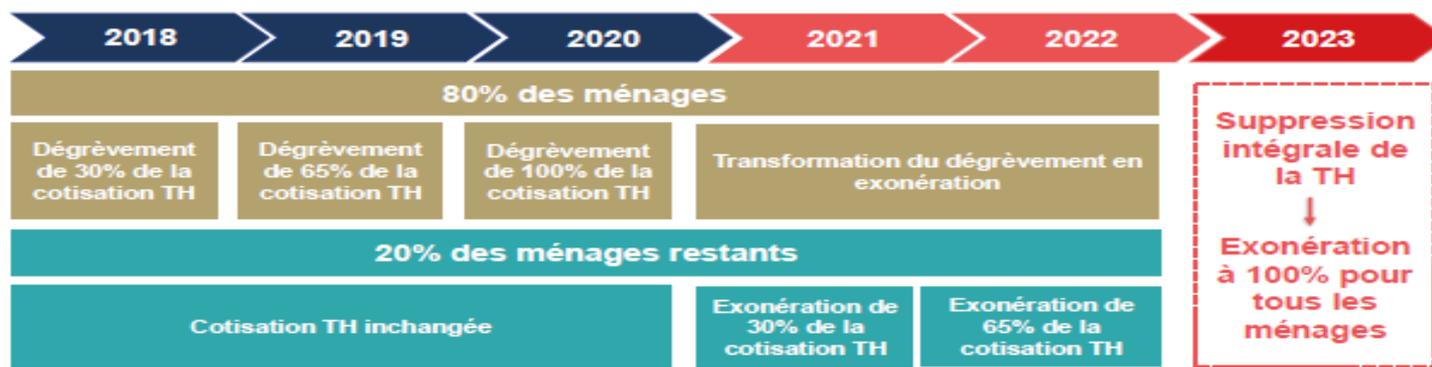


## A noter

- La taxe sur les logements vacants est maintenue
- La majoration de TH sur les résidences secondaires est maintenue en zone tendue.
- La contribution à l'audiovisuel public est conservée mais sera réformée ultérieurement.

## Calendrier de la réforme pour les contribuables

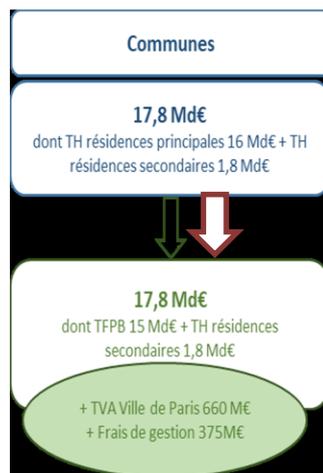
Description de la réforme selon la LFI 2018 et le PLF 2020



Source : LFI 2018, PLF 2020 et Finance Active

# suppression intégrale de la taxe d'habitation : impacts sur communes

La compensation des communes s'opère par une redescende de la part départementale de la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) sur la base des taux adoptés en 2017.



2021 : une perte de TH communale compensée par la part départementale du foncier bâti



Le pouvoir de taux sera préservé sur la TF intégralement.

*A noter : Les communes qui ont augmenté leur taux en 2018 et/ou 2019 ne bénéficieront pas de cette hausse sur les bases 2020 des contribuables « dégrévés ». Le montant de recettes supplémentaires correspondant à ces hausses sera repris sur les douzièmes de fiscalité des collectivités concernées.*

Zoom sur le pouvoir fiscal des communes à horizon 2023

Action sur ...	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de TH	✓	✗	Plus applicable		
Abattements TH	✓	✗	Plus applicable		
Taux de THRS, TLV, THLV et GEMAPI	✓	✗	✗	✓	✓
Taux de TFPB	✓	✓	✗	✓	✓
Abattements TFPB	✓	✓	✗	✓	✓
Exonération et VL TFPB	✓	✓	✗	✓	✓

Source : PLF 2020

Pour chaque commune, la recette de TFPB pourra, dans les faits, être supérieure ou inférieure au montant de TH (taxe d'habitation) perdu. Un coefficient correcteur vient alors neutraliser cet écart à compter de 2021.

Deux déséquilibres sont corrigés :

*au niveau national :*

15 Md€ de TF doivent compenser 16 Md€ de TH. Le milliard manquant est apporté par l'Etat, sous forme de TVA pour la Ville de Paris (660 M€) et de frais de gestion pour les communes (375 M€).

*au niveau local :*

Pour chaque commune, la recette de TFPB pourra dans les faits être supérieure ou inférieure au montant de TH perdu. Un coefficient correcteur vient alors neutraliser cet écart, tout en préservant le pouvoir de taux.

Les 7300 communes dont la surcompensation est inférieure à 10 000 € pourront conserver le gain de cette surcompensation.

10 720 communes sont sous compensées.

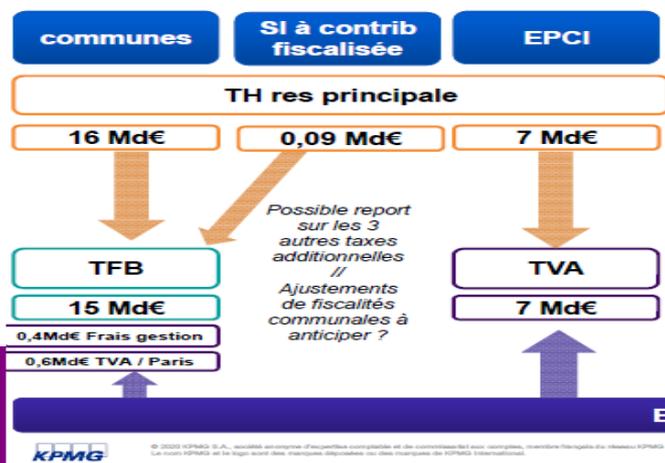
17 380 communes sont sur compensées, dont 12 000 ont moins de 1000 habitants.

# suppression intégrale de la taxe d'habitation : impacts sur EPCI

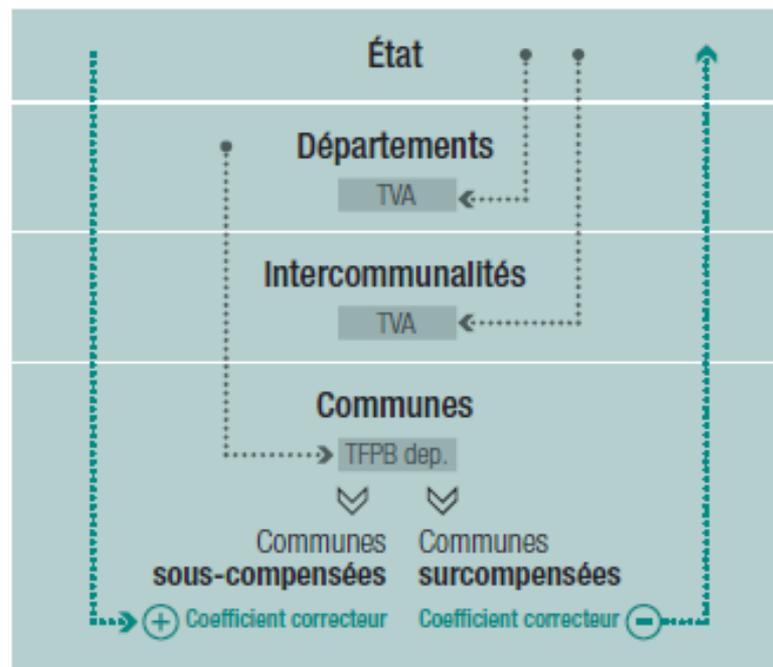
La compensation de la perte de Taxe d'habitation sur les résidences principales des EPCI s'opère par l'attribution d'une fraction dynamique de TVA nationale.



Les EPCI conservent leur part de foncier bâti et de Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.



Suppression de la TH sur les résidences principales : quelles compensations ?



TFPB dep : part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;  
TH : taxe d'habitation ; TVA : taxe sur la valeur ajoutée.

© L'INSTITUT PARIS REGION 2019  
Source : L'Institut Paris Region



## suppression intégrale de la taxe d'habitation : impacts sur EPCI

### Modalités de calcul de la fraction dynamique de TVA nationale affectée aux EPCI :

*Le montant de cette fraction sera égal en 2021 au produit de TH résultant de l'application du **taux TH intercommunal 2017** aux **bases 2020** de TH (= bases 2019 y compris évolution physique x 1,012).*

***Un mécanisme de garantie** est institué : si la fraction de TVA d'une année s'avère inférieure au produit perdu en 2020, l'État finance la différence.*

*Si la TVA nationale augmente, les EPCI bénéficieront de cette dynamique, via une quote-part de la croissance.*

**A noter : Les allocations compensatrices de TH sont comprises dans le montant de TH compensé.**

*Le pouvoir de taux des EPCI est atteint, car ils perdent le pouvoir de taux sur la TH.*

## Autres données notables à prendre en compte

### *Engagement Révision des valeurs locatives*

- Engagement inscrit dans la loi de finances 2020 de lancer la **révision des valeurs locatives des locaux d'habitation** pour une prise en compte à compter des impositions au 1<sup>er</sup> janvier 2026
  - Le **tarif au m<sup>2</sup>** qui sera appliqué correspond à la moyenne des loyers constatée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans chaque secteur d'évaluation par catégorie de propriétés. Pour certaine parcelle présentant une situation particulière, la commission peut majorer ou minorer le tarif par application d'un **coefficient de localisation**.*
- Et simplification de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels



# C/ Enjeux intercommunaux dans ce contexte



# 1. Une sensibilité forte des recettes intercommunales à l'évolution de la conjoncture et aux orientations nationales de finances publiques

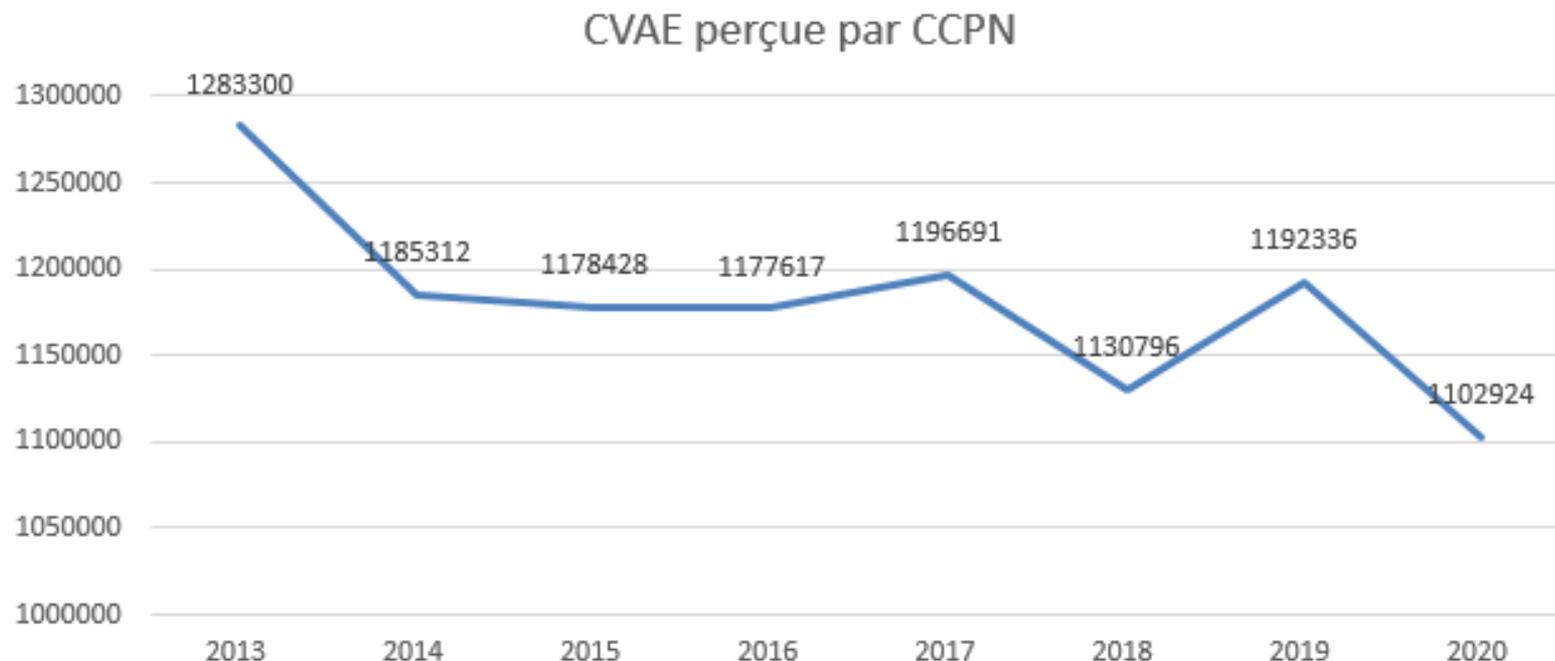
- La loi de finances 2020 n'apporte pas de grand changement par rapport à 2019 pour le volet intercommunal. La dotation d'intercommunalité nouvellement aménagée en 2019 est confortée, néanmoins l'écrêtement de la dotation de compensation lié au financement de l'enveloppe normée nationale attaque le montant global attendu de DGF pour la CCPN.
  - La progression du CIF suite aux décisions prises par l'intercommunalité (accroissement de l'intégration communautaire) continuera d'avoir des effets positifs sur les recettes attendues (notamment FPIC).
  - La revalorisation plus modérée en 2020 des bases fiscales permettra tout juste de compenser la contraction annoncée de CVAE, suite à l'impact d'une entreprise locale en difficulté.
- *Estimations d'une stabilisation des recettes réelles de fonctionnement (+1,15% seulement (soit +200K€) de BP à BP*

## Progression prévisionnelle des produits fiscaux du fait revalorisation des bases

	Bases 2019	Taux votés 2019	Produits perçus 2019	Revalorisation des bases selon loi	Estimation bases 2020	Taux 2020 sans changement	Prévision produits 2020
Taxe d'habitation	31 103 529	9,52%	2 961 056	0,90%	31 383 461	9,52%	2 987 706
Taxe sur le foncier bâti	26 939 433	3,00%	808 183	1,10%	27 235 767	3,00%	817 073
Taxe sur le foncier non bâti	1 135 719	2,92%	33 163	1,10%	1 148 212	2,92%	33 528
CFE	8 502 706	23,65%	2 010 890	1,10%	8 596 236	23,65%	2 033 010
CVAE			1 192 336				1 102 924
IFER			138 137				140 000
GEMAPI			0				100 000
TASCOM			387 564				380 000
TATFNB			23 463				23 000
TEOM	26 785 678	10,69%	2 863 389	1,10%	27 080 321	10,69%	2 894 886
FPIC			536 043				550 000
<b>TOTAL</b>			<b>10 954 224</b>				<b>11 062 126</b>

**Recettes fiscales prévisionnelles : en hausse de 107 900 € (par le biais de la taxe GEMAPI instaurée en 2019), mais limitées par une tendance à la baisse des prévisions CVAE**

## La CVAE : un impôt économique aux recettes fluctuantes



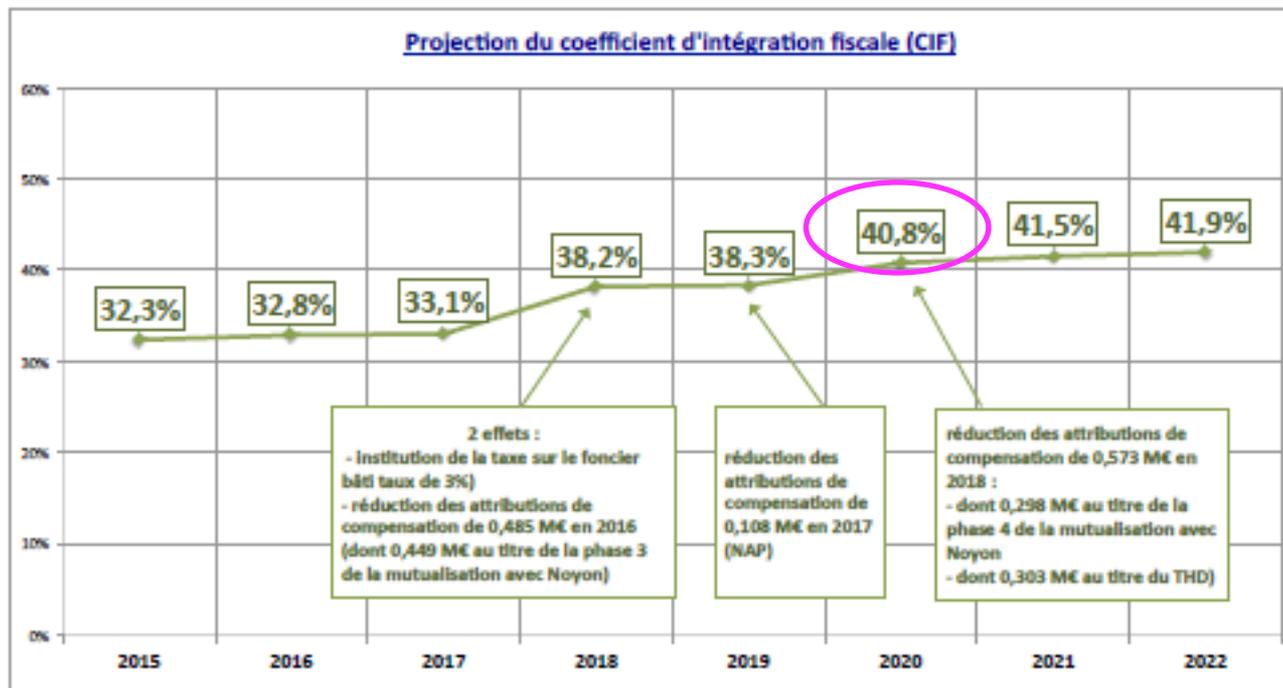
Les recettes qu'il génère suivent une évolution erratique sur la période récente.  
*Celles-ci sont une nouvelle fois attendues en baisse en 2020.*

*Rappel : cet impôt est corrélé à la valeur ajoutée créée par les entreprises à N-2.*

**Impact CCPN : la prévision de recettes CVAE 2020 notifiée par l'Etat de 1 102 924€ est en baisse sur un an de - 7,5% (-89 412€)**

## Poursuite progression du coefficient d'intégration fiscale de l'intercommunalité suite au renforcement de la dimension communautaire

Cette progression du CIF s'explique par la montée en puissance de la mutualisation et la réhausse des recettes fiscales communautaires suite à l'actionnement du levier fiscal en 2017.



A noter - Evolution liée à la Loi de finances 2020

>La prise en compte des redevances d'assainissement dans le calcul du CIF (coefficient d'intégration fiscale) pour les CC prévue dès 2020 est repoussée à 2026, date butoir de la prise en charge de la compétence assainissement.

## Poursuite de l'évolution de l'enveloppe intercommunale du FPIC suite progression du CIF

Même si l'enveloppe nationale reste constante (maintien du gel sur base 2017), le territoire devrait bénéficier, du fait de sa situation comparative en termes de richesse, d'une évolution de l'enveloppe locale. Par ailleurs, la progression du CIF évoqué sur la diapo précédente entraîne une revalorisation automatique de la part intercommunale du FPIC



Enveloppe FPIC pour CCPN :

En 2019 : 536 000 € perçus /

**En 2020 : 550 000 € estimés**

*Estimation en application du régime dérogatoire 1*

***Si le conseil communautaire adoptait le régime dérogatoire n° 2, cela pourrait amener 150 000 € de recettes CCPN supplémentaires. Depuis 2015, le manque à gagner communautaire sur le FPIC représente plus de 1 000 000€.***

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
enveloppe nationale	570 000 000	780 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
		37%	28%	0%	0%	0%	0%
enveloppe locale	622 131	848 811	1 050 943	985 700	998 507	989 477	999 350
		36,44%	23,81%	-6,21%	1,30%	-0,90%	1,00%
CCPN	293 219	446 759	447 922	420 144	495 217	536 043	548 240
		52%	0%	-6%	18%	8%	2%
Communes	328 912	402 052	603 021	565 556	503 290	453 434	451 110
		22%	50%	-6%	-11%	-10%	-1%

Du fait de l'écèlement de la dotation de compensation, une perte attendue de DGF en valeur absolue

**Estimations,  
en attente notification**

**Estimations des composantes DGF 2020 :**

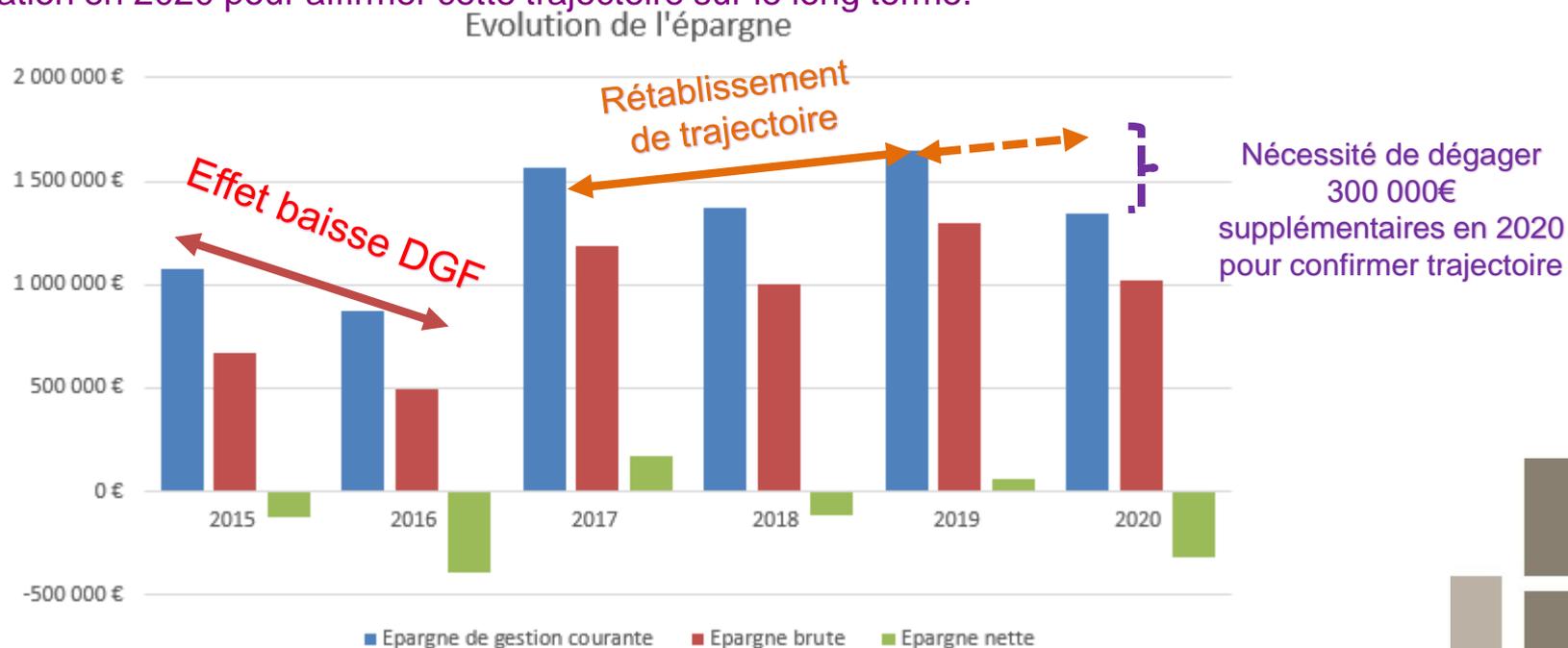
⇒ ***Dotation d'intercommunalité : 206 995 € soit +10%***  
***(188 177 € en 2019) soit + 18 818 € environ***

⇒ ***Dotation de compensation : 1 616 260 €***  
***(contre 1 646 811 € en 2019) soit – 30 550€ environ***  
***Ecrèlement de 1,8% attendu***

***soit au global = - 11 730 € de DGF attendue***

## 2. Un rétablissement de trajectoire initié en 2016/2017 qu'il convient de consolider

Subissant sur la période 2014/2017 les pertes de dotations d'Etat (-1,2 M€ en valeur cumulée) et l'effet de l'inflation des dépenses du secteur public, la CCPN s'est inscrite entre 2011 et 2016 dans les tendances nationales enregistrées par bon nombre de collectivités, à savoir la contraction de l'épargne brute et nette. Les arbitrages opérés en 2016/2017 ont produit des effets qui ont permis de restaurer des marges de manœuvre. Néanmoins la sensibilité de la collectivité aux aléas du contexte économique national demeure importante, notamment du point de vue de ses recettes (fiscalité économique fortement dépendante de la conjoncture). L'atterrissage prévisionnel 2019 montre une amélioration des ratios mais qui nécessite une consolidation en 2020 pour affirmer cette trajectoire sur le long terme.



L'objectif consiste à consolider la marge brute de la collectivité, afin de renouer durablement avec une capacité d'autofinancement relevée.

# Evolution des épargnes et du ratio de désendettement

	Rétrospective					Prospective					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produit des contributions directes (TH, TF et CFE)			5 708 505	5 767 037	5 906 725	5 870 539	5 935 176	6 012 333	6 096 506	6 187 953	6 280 772
TEOM			2 742 353	2 804 831	2 875 115	2 906 741	2 938 715	2 976 919	3 018 596	3 063 875	3 109 833
Take GEMAPI	10 503 600	10 536 345				100 000	101 100	102 212	103 336	104 473	105 622
CVAE			1 196 691	1 130 796	1 192 336	1 102 924	1 127 924	1 177 924	1 212 924	1 261 266	1 275 140
Attribution de compensation			895 673	1 003 035	992 755	992 755	1 043 217	1 043 217	934 956	934 956	934 956
Autres fiscalité (dont FPIC et FNGIR)			1 087 303	1 055 910	1 221 285	1 250 000	1 263 750	1 280 179	1 298 101	1 317 573	1 337 336
Dotations d'intercommunalité				-	188 177	206 000	229 000	252 000	277 200	304 920	335 412
Dotation de compensation				1 685 512	1 646 811	1 616 000	1 591 760	1 567 884	1 544 385	1 521 200	1 498 382
Compensation fiscales sur contributions directes	4 665 400	3 967 702	3 742 108	269 222	306 291	302 836	306 167	309 535	312 940	316 382	319 863
Participation CAFO				1 208 713	1 200 891	1 187 345	1 175 472	1 163 717	1 152 080	1 140 559	1 129 154
Autres dotations				161 239	245 811	243 038	245 712	248 414	251 147	253 910	256 703
Atténuation de charges	-	117 407	67 064	26 540	109 596	30 000	30 330	30 664	31 001	31 342	31 687
Produits et services du domaine	1 548 000	1 640 599	1 413 505	1 292 670	1 332 471	1 220 000	1 233 420	1 246 988	1 260 704	1 274 572	1 288 593
Autres produits de gestion courantes	339 000	47 791	193 749	140 193	212 691	170 000	174 250	178 606	183 071	187 648	192 339
Produits exceptionnels (dont cessions)	5 000	389 327	8 092	45 120	42 786	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>17 061 000</b>	<b>16 699 171</b>	<b>17 055 043</b>	<b>16 590 879</b>	<b>17 373 741</b>	<b>17 208 239</b>	<b>17 405 993</b>	<b>17 600 591</b>	<b>17 686 928</b>	<b>17 910 629</b>	<b>18 105 791</b>
Charges à caractère général (chap 011)	3 538 000	3 132 929	3 143 133	3 068 830	3 268 426	3 320 000	3 336 600	3 353 283	3 370 049	3 386 900	3 403 834
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	6 494 000	7 158 553	6 931 031	6 740 052	6 798 254	6 930 000	6 980 000	7 028 860	7 078 062	7 127 608	7 177 502
Autres charges de gestion courante (chap 65)	2 852 000	3 110 585	3 074 184	3 451 630	3 699 177	3 779 177	3 729 177	3 747 823	3 766 562	3 785 395	3 804 322
Charges financières (chap.66)	411 256	395 364	394 034	365 445	358 072	336 265	315 572	290 740	267 977	243 145	225 556
dont intérêts de la dette (6611f)	405 068	382 088	380 363	368 829	352 630	325 000	305 000	281 000	259 000	235 000	218 000
Autres dépenses de fonctionnement (chap.67)	32 530	-	3 591	89 056	193 482	25 000	25 125	25 251	25 377	25 504	25 631
Atténuation de produits (chap.014)	3 063 679	2 409 842	2 326 267	1 870 541	1 757 145	1 800 000	1 750 000	1 700 000	1 895 000	1 895 000	1 895 000
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>16 391 465</b>	<b>16 207 273</b>	<b>15 872 240</b>	<b>15 585 555</b>	<b>16 074 556</b>	<b>16 190 442</b>	<b>16 136 474</b>	<b>16 145 956</b>	<b>16 403 028</b>	<b>16 463 552</b>	<b>16 531 845</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>669 535</b>	<b>491 898</b>	<b>1 182 803</b>	<b>1 005 325</b>	<b>1 299 184</b>	<b>1 017 797</b>	<b>1 269 519</b>	<b>1 454 635</b>	<b>1 283 901</b>	<b>1 447 077</b>	<b>1 573 946</b>
Remboursement capital de la dette actuelle et simulé (+1Ml par an de levée)	796 826	880 000	1 014 000	1 120 007	1 239 222	1 332 000	1 400 000	1 393 000	1 440 000	1 435 000	1 224 000
<b>Epargne nette</b>	<b>- 127 291</b>	<b>- 388 102</b>	<b>168 803</b>	<b>- 114 682</b>	<b>59 963</b>	<b>- 314 203</b>	<b>- 130 481</b>	<b>61 635</b>	<b>- 156 099</b>	<b>12 077</b>	<b>349 946</b>

**Nécessité de dégager 300 000€ supplémentaires en 2020 pour confirmer trajectoire**

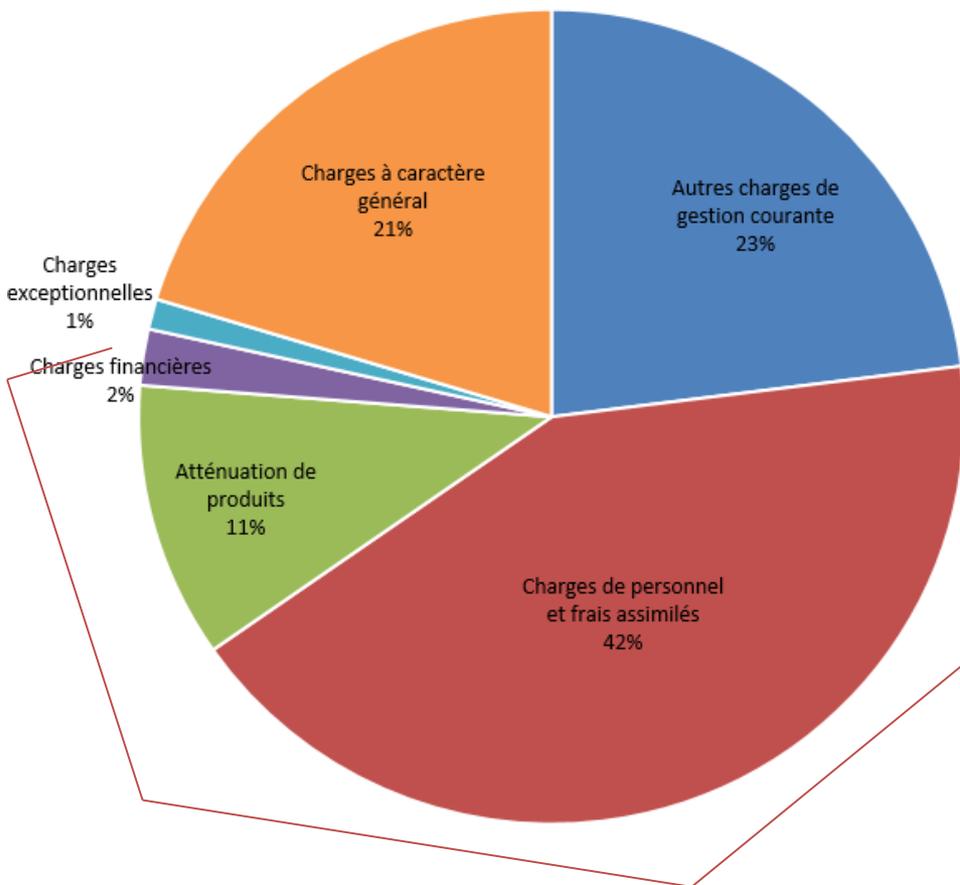
## Evolution des épargnes et du ratio de désendettement

BUDGET PRINCIPAL	Rétrospective					Prospective					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne de gestion courante	1 074 604 €	873 987 €	1 563 166 €	1 374 154 €	1 651 815 €	1 342 797 €	1 574 519 €	1 735 635 €	1 542 901 €	1 682 077 €	1 791 946 €
Intérêts de la dette	405 068	382 088	380 363	368 829	352 630	325 000	305 000	281 000	259 000	235 000	218 000
Epargne brute	669 535 €	491 898 €	1 182 803 €	1 005 325 €	1 299 184 €	1 017 797 €	1 269 519 €	1 454 635 €	1 283 901 €	1 447 077 €	1 573 946 €
Rembt capital de la dette	796 826	880 000	1 014 000	1 120 007	1 239 222	1 332 000	1 400 000	1 393 000	1 440 000	1 435 000	1 224 000
Epargne nette	- 127 291 €	- 388 102 €	168 803 €	- 114 682 €	59 963 €	- 314 203 €	- 130 481 €	61 635 €	- 156 099 €	12 077 €	349 946 €
Produits des cessions	5 000	389 327	8 092	45 120	42 786	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Remboursement emprunt in fine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Epargne nette retraitée (1)	- 132 291 €	- 777 429 €	160 711 €	- 159 803 €	17 177 €	- 324 203 €	- 140 481 €	51 635 €	- 166 099 €	2 077 €	339 946 €
Dette au 31/12	9 886 000	11 522 000	11 601 000	11 404 205	12 170 720	12 038 510	11 638 720	11 245 790	10 805 480	10 370 480	10 146 560
Epargne brute	669 535	491 898	1 182 803	1 005 325	1 299 184	1 017 797	1 269 519	1 454 635	1 283 901	1 447 077	1 573 946
Ratio capacité de désendettement en années	14,8	23,4	9,8	11,3	9,4	11,8	9,2	7,7	8,4	7,2	6,4

Un ratio de désendettement qui reste néanmoins sur la période prospective en deçà du seuil d'alerte maximum de 12 ans

### 3. Un taux de rigidité des dépenses qui recule, preuve des efforts structurels consentis ces dernières années

Dépenses de fonctionnement pré CA 2019



Maitriser les dépenses : un exercice rendu difficile par le taux de rigidité des dépenses.  
Il apparaît indispensable de poursuivre la maîtrise de la masse salariale.

Masse salariale  
+ atténuations de produits (*attributions de compensation à verser*)  
+ *intérêts des emprunts*  
= 55% des dépenses de fonctionnement

Contre 57% en 2018

# Des efforts de gestion à poursuivre pour mieux préparer l'avenir



Des arbitrages 2020 indispensables sur le 011 et le 012 pour assurer la maîtrise du fonctionnement et continuer de réduire la rigidité structurelle de la section

Des arbitrages sur le chapitre 011 (charges à caractère général) et le 012 (masse salariale) devront être opérés afin de pouvoir :

- aider à préparer l'avenir,
  - ✓ avec des dépenses d'études notamment pour anticiper au mieux l'arrivée du Canal Seine Nord et ses retombées économiques pour le territoire
  - ✓ Et les premières dépenses de suivi animation de la nouvelle OPAH
- supporter les évolutions de prix liées à l'inflation
- absorber les dépenses nouvelles contraintes liées aux évolutions et aux transferts de compétences
- maîtriser des politiques de services au public par nature couteuses mais cruciales pour le vivre ensemble et le dynamisme territorial

## 3.1 - Une volonté de préparer sereinement l'absorption de nouvelles compétences



Maitriser les dépenses : préparer demain sans altérer aujourd'hui

- Des frais d'études liés aux évolutions de compétences et de législation, mais également liés à la préparation de projets décisifs pour le territoire (Canal Seine Nord) impacteront le BP 2020 :
  - ✓ *Lancement de l'élaboration d'un pacte financier et fiscal, pour répondre aux obligations légales imposées par la prise de compétence politique de la ville et ruralités*
  - ✓ *Détermination précise de la compétence voiries communautaires*
  - ✓ *Contribution à la structure de portage des études préalables à l'aménagement des plateformes multimodales du Canal*
- **Entrer pleinement dans l'exercice de la compétence GEMAPI :**
  - Première cotisation à l'Entente Oise Aisne suite adhésion
  - Instauration de la taxe gemapi en 2020, afin de financer cette contribution et les futurs travaux divers de GEMA

## 3.2 - Une volonté de maintenir des services au public décisifs pour l'attractivité rurale et résidentielle



Maitriser le reste à charge des services publics apportés aux populations par l'intercommunalité

Les principales politiques publiques déployées par la Communauté de communes auprès des populations représentent un fort reste à charge pour la CCPN, qui, après une période de forte croissance notamment pour l'enfance, a montré une diminution notable entre 2016 et 2018. Cette tendance s'est néanmoins stoppée en 2019, avec des charges nouvelles liées à l'ouverture de l'accueil Simone Veil.

=> Principaux restes à charge de la collectivité :

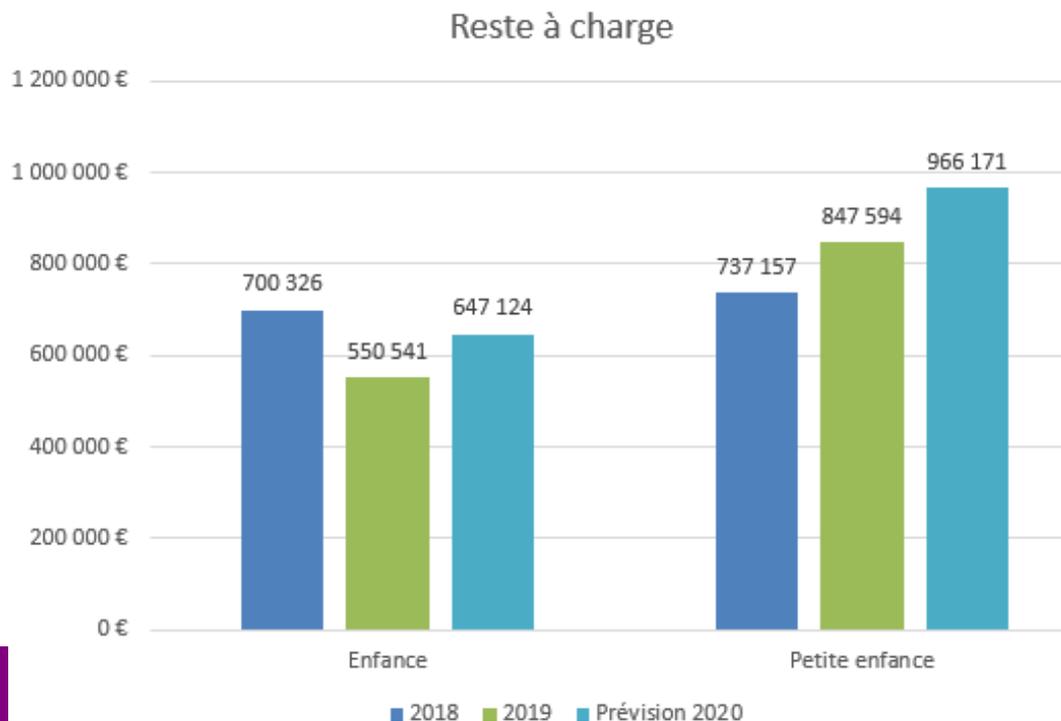
secours / incendies (SDIS), 999247	accueil de la petite enfance (crèches et RAM), 847594	accueil de l'enfance (cantine et périscolaire), 550541	
		gestion des déchets , 165000	centre de santé, 100000

## 3.2.1 - Focus sur la compétence Enfance et Petite Enfance

*Une compétence qui n'a pas fait l'objet d'un transfert au moment de sa mise en place sous l'égide de la CCPN. Il n'y a pas eu de transfert de charges. Cette compétence est donc intégralement financée par l'intercommunalité.*

	ENFANCE	2018	2019	Prévision 2020
RECETTES	Participations familles	808 049	821 539	836 420
	CAF et autres	277 648	331 789	266 973
CHARGES	Charges à caractère général	395 173	419 311	446 690
	Charges de personnel	1 390 850	1 284 558	1 303 827

	PETITE ENFANCE	2018	2019	Prévision 2020
RECETTES	Participations familles	175 996	207 417	178 000
	CAF et autres	887 777	934 215	880 760
CHARGES	Charges à caractère général	45 977	72 735	119 694
	Charges de personnel	1 754 954	1 916 490	1 905 237

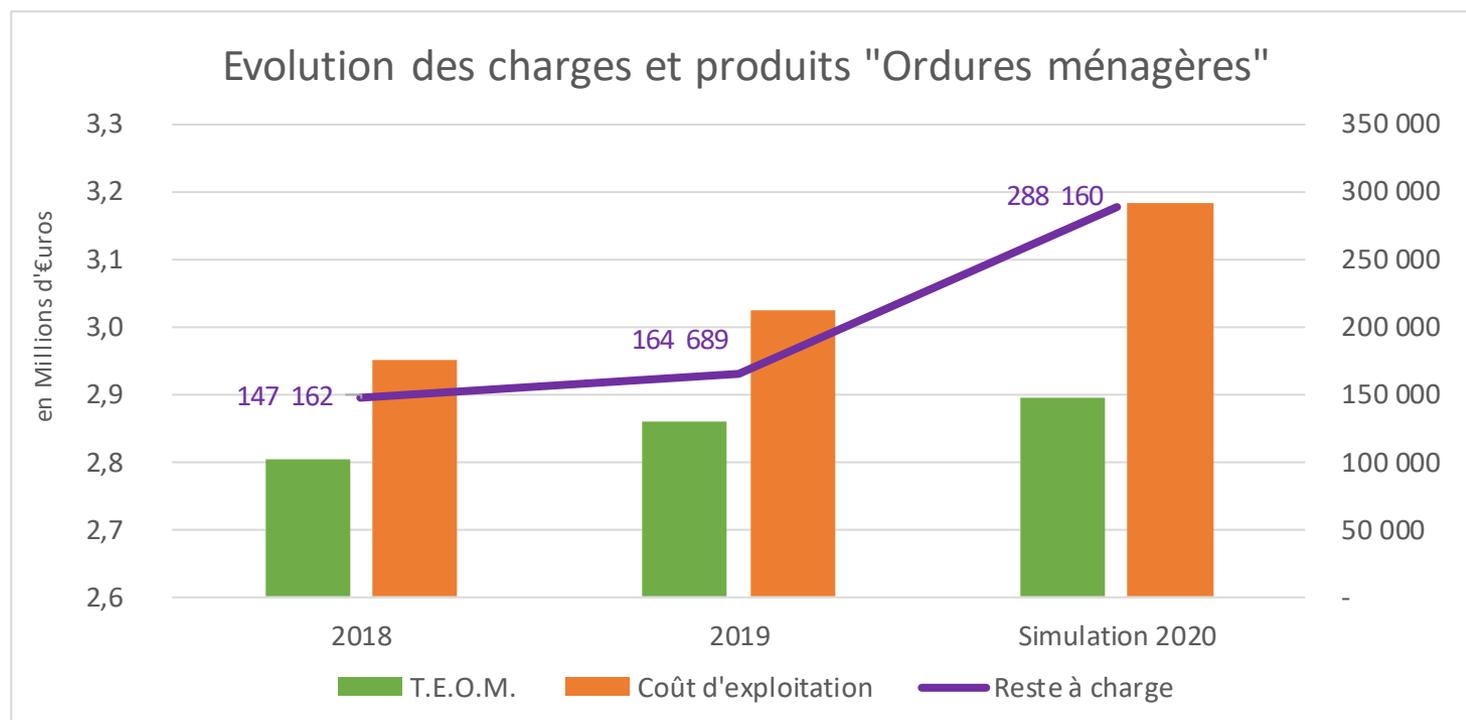


=> Diminution du reste à charge Enfance en 2019 suite poursuite optimisation  
=> Augmentation du reste à charge Petite enfance liée à l'ouverture de l'accueil Simone Veil (charges nouvelles : fournitures des couches et nourriture)

Objectifs :  
=> maîtriser la dépense en questionnant le nombre d'implantations d'accueil  
=> renforcer la solidarité communautaire

=> Objectif : optimiser le taux d'occupation afin de maximiser les recettes

## 3.2.2 - Focus sur la compétence ordures ménagères



⇒ Sous l'effet conjugué du renouvellement du contrat de collecte (en cours) et de l'évolution des contributions au SMDO, l'effet ciseau entre la progression des recettes de la T.E.O.M. et le dynamisme des charges va donc s'accroître.

⇒ *Le produit de TEOM doit normalement réglementairement couvrir la dépense*

### 3.2.3 - Focus sur la compétence Centre de Santé

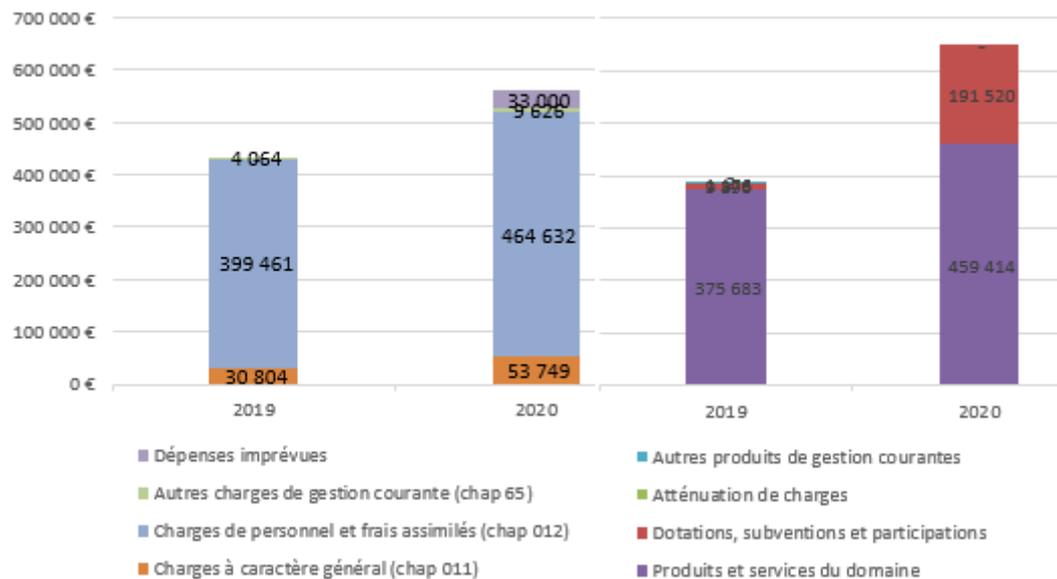
	Rétrospective	Prospective
	2019	2020

Dotations, subventions et participations	9 896	191 520
Atténuation de charges	1 176	-
Produits et services du domaine	375 683	459 414
Autres produits de gestion courantes	2	-
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>386 757</b>	<b>650 934</b>

Charges à caractère général (chap 011)	30 804	53 749
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	399 461	464 632
Autres charges de gestion courante (chap 65)	4 064	9 626
Dépenses imprévues	-	33 000
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>434 329</b>	<b>561 007</b>

<b>Reste à charge cumulé (investissement + fonctionnement)</b>	<b>83 926</b>	<b>100 000</b>
--	---------------	----------------

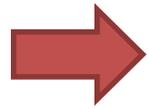
Dépenses réelles de fonctionnement Recettes réelles de fonctionnement



⇒ Une nouvelle compétence qui induit un déficit de fonctionnement  
 ⇒ Le reste à charge cumulé prospectif sur 2 ans d'exercice s'élèvera à environ 100 k€

⇒ Diversifier les sources de recettes (CPAM, ARS,...)  
 ⇒ Améliorer encore le nombre d'actes / h (en 2019 : 15 000 actes enregistrés au global)

## 4. Contribuer à garantir l'équilibre des budgets annexes économiques et de services



Dégager des marges au budget principal afin de lui permettre de compenser les déficits des budgets annexes (INOVIA, AESN, CENTRE DE SANTE)

- **BA INOVIA** : il apparait cohérent et légitime que le budget principal contribue au financement du budget annexe INOVIA, dans la mesure où la CCPN est présente physiquement sur le site, et que la richesse fiscale produite par les entreprises implantées sur le site, est perçue au budget principal. **Environ 150 000 €**
- **BA CENTRE DE SANTE** : Afin d'enrayer rapidement le déficit initial du budget centre de santé, il apparait nécessaire que le budget principal verse une contribution pour résorber en 2020 le déficit antérieur. **Environ 100 000 €**
- **BA AESN** : suite aux ventes d'actifs opérés en 2018 et 2019 sur ce budget annexe, les recettes de loyers ont été mécaniquement réduites et ne permettent plus de couvrir l'intégralité des dépenses de fonctionnement de ce budget. **Environ 50 000 €**

➤ **Nécessité de prévoir une enveloppe entre 250 000 € et 300 000 € de versement annuel**

## Synthèse des contraintes et défis

**Pour pouvoir maintenir un haut niveau de service au public, affermir la cohésion du territoire, et maîtriser l'évolution des budgets annexes (au tout premier chef INOVIA),**

**Il convient de poursuivre les efforts de gestion et de sécuriser les recettes de fonctionnement, afin de restaurer les marges de manœuvre de la collectivité.**

## D/ Quels leviers possibles pour dégager des marges ?

3 leviers possibles:

- Le levier de gestion (économies de fonctionnement)
- Le levier patrimonial (cessions)
- Le levier de l'optimisation des recettes diverses

# Le levier de gestion

## Orientations 2020

Dans un contexte de resserrement budgétaire suite à la raréfaction des recettes et dotations, il convient de procéder chaque fois que possible à des économies de gestion et à des optimisations de recettes.

- **Accentuer l'effort de contraction des dépenses de gestion**
  - effort de gestion des services
  - maîtrise de la masse salariale
- **Poursuivre le questionnement de périmètre de services « optionnels » (ex : funérarium?)**

### Orientations BP 2020

011	Dépenses	état estimé
Charges nouvelles 2020 (projets nouveaux et études)	+250 000	estimé
Revalorisation marché de collecte des déchets et inflation cout du traitement	+ 100 000	estimé
Efforts de maîtrise des services sur progression du panier communautaire <b>Et impact groupements d'achat assurances</b>	- 50 000	attendu
<b>total</b>	<b>+300 000</b>	

# Hypothèse d'évolution des charges de fonctionnement

## Charges à caractère général

≈ +8,5% en 2020 (en comparaison avec BP 2019 de 3,47 M€)

*Masse budgétaire prévisionnelle 2020 (≈ 3,769M€)*

### orientations

1. Mise en œuvre de nouvelles compétences, actions et études

*(études Canal, suivi OPAH et compétences nouvelles voirie, dépenses Gemapi et entretien ZAE ...)*

2. Revalorisation cout gestion déchets (suite nouveau marché de collecte et inflation cout de traitement)

3. Efforts de gestion des administrations sur dépenses courantes et impact groupements d'achats *(assurances avec la Ville)*

Hypothèse de hausse de dépenses

Environ +250 000 €

Environ + 100 000 €

Hypothèse d'économies

Environ -50 000 €

Chap. 014

Orientations  
BP 2020

# Hypothèse d'évolution des charges de fonctionnement

## Atténuations de produits

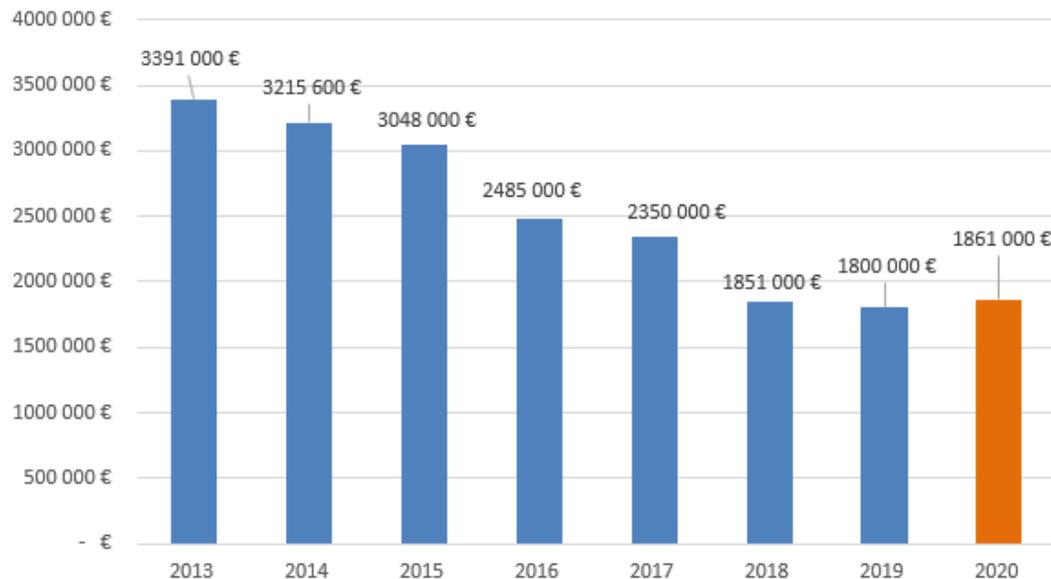
≈ +3,4% en 2020 (en comparaison avec BP 2019 de 1,8 M€)

*Masse budgétaire prévisionnelle 2020 (≈ 1,861 M€)*

## Tendances et orientations

Impact prélèvement finalement maintenu sur recettes fiscales lié à contribution au redressement des comptes publics (61k€)

versements des attributions de compensation (atténuation de produits du 014)



# Hypothèse d'évolution des charges de fonctionnement

Chap. 65

Orientations  
BP 2020

## Autres charges de gestion courante

≈ +6% en 2020 (en comparaison avec BP 2019 de 3,744M€)

*Masse budgétaire prévisionnelle 2020 (≈ 3,975 M€)*

### orientations

- Revalorisation part déchetteries SMDO (gestion déchets) + 45 000 €
- Versement de subvention d'équilibre aux budgets annexes (INOVIA, AESN et versement nouveau d'une contribution au budget annexe centre de santé pour couvrir les déficits de lancement) + 100 000 €
- Nouveau versement cotisation Entente Oise Aisne GEMAPI + 105 000 €

Pour contenir évolution à la hausse, efforts

- Rationalisation de subventions - 20 000 €

Hypothèse de progression brute du chap 65

≈ + 250 000 €

Hypothèse d'économies

≈ - 20 000 €

# Évolution de la masse salariale

Effectif ETP  
189,81  
au 31/12/2019

La masse salariale brute représente 43 % environ des dépenses réelles de fonctionnement en 2019 (stable).

	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019 prév.	BP 2020 prév.
Charges de personnel	6 780 000	6 494 446	7 200 000	7 158 553	7 200 000	6 931 000	7 200 000	6 740 000	7 100 000	6 800 000	7 100 000
Evolution n-1	+ 13 % de BP à BP	+ 7 % de CA à CA	+6% de BP à BP	+10% de CA à CA	+0% de BP à BP	-3% de CA à CA	+0% de BP à BP	-3% de CA à CA	-1% de BP à BP	+1% de CA à CA	0% de BP à BP

Ces dernières années, la mutualisation explique la progression notable en brut des charges de personnel notamment entre 2014 et 2016. Elle est cependant fortement compensée par une réduction de l'attribution de la ville de Noyon, ne laissant ainsi en net qu'un impact résiduel.

Cette évolution répond aussi à la montée en technicité des équipes imposées par des compétences supplémentaires conférées à l'EPCI à la suite des dernières lois (MAPTAM, Notre notamment).

Effet brut de la mutualisation + GVT

Décélération enclenchée suite optimisation

En 2019, d'après les chiffres prévisionnels du CA, un effort de stabilisation a été opéré sur le 012, avec des réalisations inférieures aux crédits ouverts, et ce alors même que la CCPN a absorbé une phase 5 et 6 de mutualisation. Ce résultat est le fruit d'effets directs (optimisation de la masse salariale des secteurs Enfance et petite enfance, stabilisation des masses des autres secteurs). Des mouvements de personnel ont été enregistrés (départs) mais compensés par le pourvoir d'autres postes vacants, de manière plus prononcée qu'en 2018.

En 2020, il est prévu une stabilisation de la masse salariale du Budget principal, en poursuivant les efforts de réorganisation

Chap. 012

Orientations  
BP 2020

# Stabilisation de la masse salariale du budget principal en 2020

## Charges de personnel

0% en 2020

*Masse budgétaire prévisionnelle 2020 (≈ 7,1M€)  
contre 7,10 M€ au BP 2019*

## Masse salariale – Prévisions 2020

- Impact GVT et mesures catégorielles gouvernementales (≈ +200 000 € en 2020)
- Création de nouveaux postes (≈ +100 000 €)
- Stabilisation de la masse par effort de redéploiement, réorganisation et non remplacement de deux départs en retraite (≈ -100 000 €)

# Structure des effectifs

(tous budgets confondus – BP, Inovia, Centre de sante)

effectifs	2018 1 <sup>er</sup> janvier	2019 1 <sup>er</sup> janvier	2020 1 <sup>er</sup> janvier	2021 1 <sup>er</sup> janvier
ETP	191,61	186,02	189,81	188
Évolution sur un an (année n / année n-1)		-2,92%	+2,04%	-0,95%
Dont Titulaires		77,48	77,96	80
Dont Contractuels et autres		108,54	111,85	108

Après avoir diminué de 5,59 ETP entre janvier 2018 et janvier 2019 des suites des efforts d'optimisation et de vacances de postes, le nombre d'ETP a progressé de 2% en 2019, du fait de postes à nouveau pourvus.

En projection sur un an, il est estimé une stabilisation du nombre d'ETP, et ce malgré la création de postes nouveaux (notamment Directeur des vols de Drones, chargé d'appui DGA ST notamment). Cela est possible avec la poursuite d'efforts d'optimisation dans le secteur Petite enfance et au non remplacement de départs en retraite.

## Masse salariale par budget

	2019
Budget principal (hors assurance)	6 659 504 €
Budget Inovia	302 583 €
Budget Centre de santé	399 241€
<b>Total</b>	<b>7 361 328 €</b>

On dénombre 14 départs en retraite potentiels en 2020.

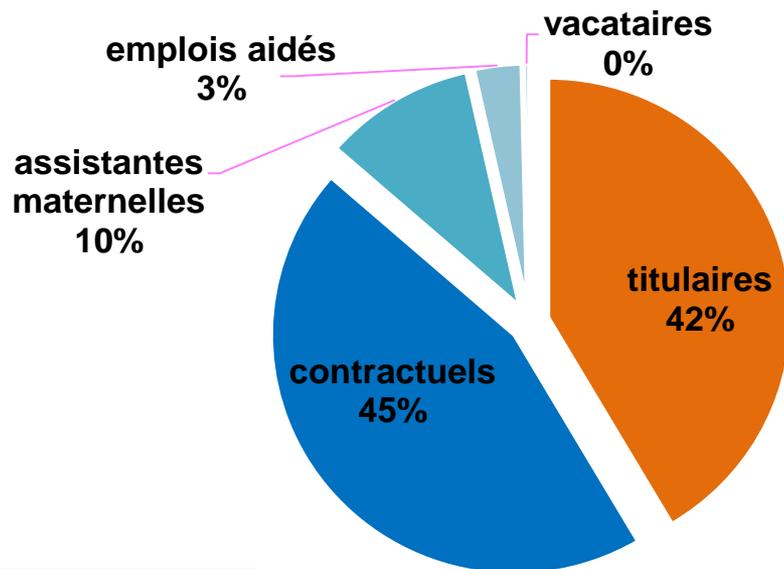
# Structure par profil

tous budgets confondus  
(principal, Inovia, Centre de santé)

Répartition par ETP



*Les titulaires ne représentent que 2/5<sup>ème</sup> des ETP.*



	2019
Titulaires	3 218 746
Contractuels	3 284 074
Emplois aidés	130 599
Vacataires	130 823
Assistants maternelles	590 978
Autres	6 108
Total	7 361 328 €

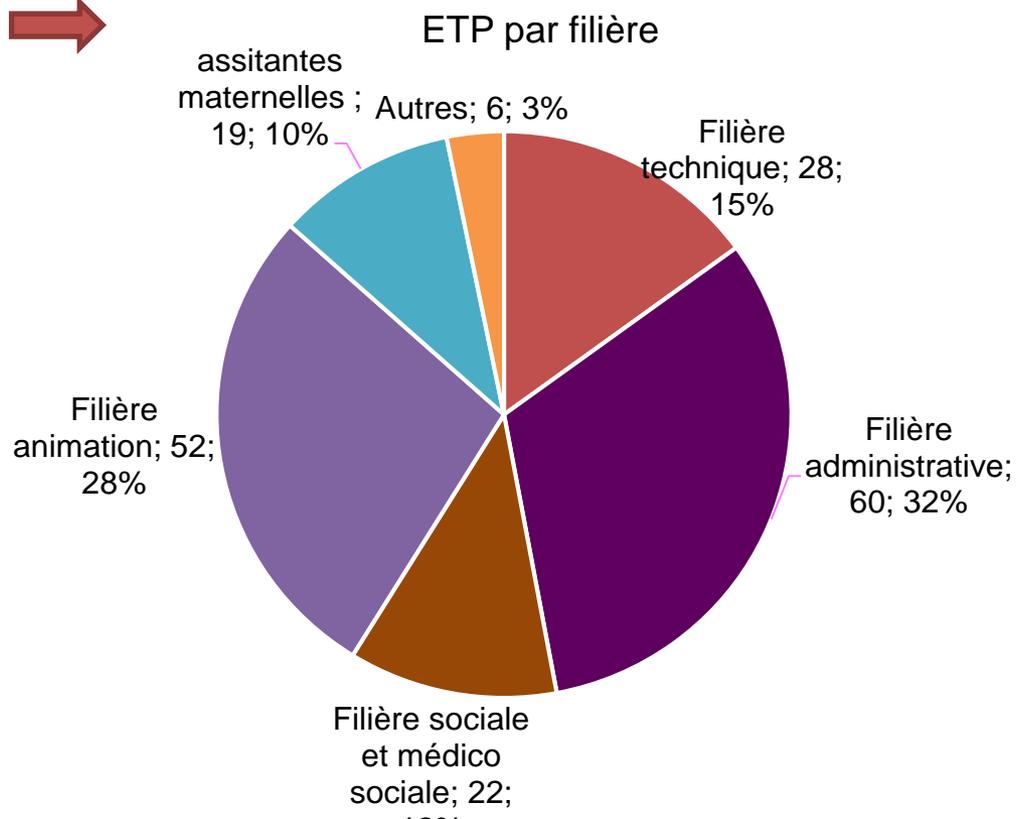
# Structure par filière

tous budgets confondus  
(principal, Inovia, Centre de santé)

## Répartition par ETP



Les principaux contingents sont liés aux deux compétences optionnelles de l'Enfance et de la petite Enfance (filière animation et médico sociale, + assistantes maternelles).



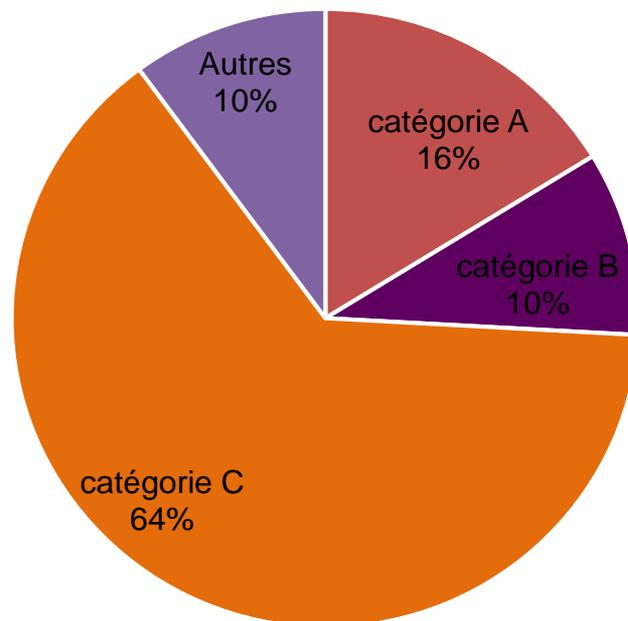
# Structure par catégorie

tous budgets confondus  
(principal, Inovia, Centre de santé)

Répartition par ETP

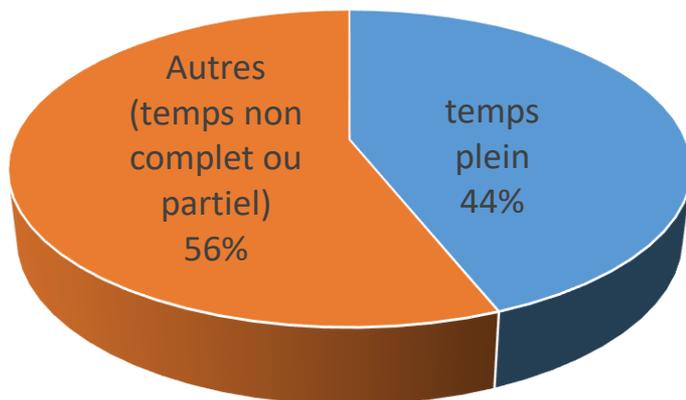


*64% des agents sont  
de catégorie C, 16%  
de catégorie A.*



# Temps de travail

Temps de travail



**Moins de la moitié des agents de la collectivité travaillent à temps plein** (un contingent important d'agents au service Enfance travaillent à temps non complet).

**Cadre légal  
Fonction  
publique**

**1607 heures par an  
Soit 35h par semaine  
27 jours de congés  
(25 + 2 jours de  
fractionnement)**

# Heures complémentaires et supplémentaires

tous budgets confondus  
(principal, Inovia, Centre de santé)

	2016	2017	2018	2019	<i>Différentiel 2019/2018</i>	Taux de variation
Titulaires	8 492,27 €	8 456,01 €	8 955,35 €	17 975 €	+9 019,65 €	+101%
Contractuels	86 186,85 €	87 979,03 €	70 939,48 €	80 827 €	+9 887,52 €	+14%
Emplois aidés	51 967,95 €	51 595,03 €	15 825,28 €	2 674 €	-13 151,28 €	-83%
<b>Total</b>	<b>146 647,07 €</b>	<b>148 030,07 €</b>	<b>95 720,11 €</b>	<b>101 476 €</b>	<b>+5 755,89 €</b>	<b>+6%</b>

Les heures complémentaires / supplémentaires ont augmenté de 6% sur un an, cela est lié à la compensation des postes vacants en nombre non négligeable.

A noter :

7175 heures supplémentaires dénombrées en 2019.

Les heures supplémentaires représentaient 0,45% de la masse salariale brute en 2019.

Les heures complémentaires représentaient 0,93% de la masse salariale brute en 2019.

## Charges et rémunérations: les changements au 1<sup>er</sup> janvier 2020

- **SMIC.** : 10,15€ (au lieu de 10,03€) : +1,2%; *soit 1 539,45 € / mois brut*
- **Retraites : régime spécial CNRACL**
  - cotisation agent : 11,10% (au lieu de 10,83%)
  - contribution employeur : 30,65% (pas de changement)
- **Pôle Emploi**
  - Contribution employeur : 4,05% depuis le 1er octobre 2018
- **PPCR 2020**
  - Certains cadres d’emplois de catégorie A et l’ensemble des cadres d’emplois de catégorie C sont revalorisés au 1er janvier 2020.
  - Les cadres d’emplois de la catégorie B ne sont pas concernés par cette revalorisation.
  - Le dispositif de transfert primes / points reste quant à lui inchangé et se poursuit pour l’année 2020.

# Impact mutualisation

Les agents Ville mutualisés deviennent agents CCPN, et la Ville contribue au paiement de leurs salaires pour moitié à travers un prélèvement sur l'attribution de compensation versée par la CCPN. La Ville contribue également pour moitié à la rémunération des agents CCPN de ces services devenus mutualisés.

Mutualisation	Nombre de postes mutualisés	Masse salariale mutualisée	Atténuations de dépenses nouvelles par prélèvement sur attribution de compensation versée à la ville de Noyon
			<i>Dont Charges nouvelles de personnel pour CCPN ; impact brut mutualisation</i>
phases 1 à 6	<b>60</b>	<b>2 313 024 €</b>	<b>1 459 320 €</b>

**impact résiduel annuel net global sur charges de personnel CCPN**  
**Pour 2019 = 259 000 €**

*La mutualisation a permis à l'EPCI de répondre à la montée en compétence indispensable des services, à moindre coût.*

# Le levier patrimonial

La CCPN dispose d'une situation patrimoniale exceptionnelle en comparaison avec EPCI de même strate.

Au bilan de l'actif, un patrimoine sans commune mesure avec les EPCI de même strate ...

Budgets annexes	Actif disponible	Surface	Estimations
Friche Industrielle Jacob Delafon	Foncier et bâtisses	65 014 m <sup>2</sup>	845 000 €
Village d'entreprises	Locaux d'activité et foncier	2 550 m <sup>2</sup> (locaux) 18 900 m <sup>2</sup> (foncier)	600 000 €
Parc d'activités de Passel	Foncier constructible	76 809 m <sup>2</sup>	845 000 €
	Foncier inconstructible	27 023 m <sup>2</sup>	67 000 €
Réserves foncières	Foncier	653 740 m <sup>2</sup>	658 000 €
Inovia	Batiments et foncier	66 000 m <sup>2</sup> de bati 40 ha	30 000 000 €

**Cessions  
d'actifs en cours  
pour 120 000 €**

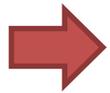
**Cessions  
d'actifs en cours  
pour 1,3 M€**

**=> Plus de 32 M€ d'actifs**

# Le levier de l'optimisation des recettes

## Levier du renforcement de la solidarité communautaire :

- à travers le FPIC avec une répartition dérogatoire n°2 allouant un montant plus important à l'intercommunalité



**Dégagement potentiel de marge brute supplémentaire**

*Condition : accord à l'unanimité du conseil communautaire*

- à travers, une optimisation de la compétence ENFANCE et PETITE ENFANCE pour réduire le reste à charge de cette politique publique portée par la CCPN et qui n'a pas fait l'objet d'un transfert de charges en son temps.



*Un débat sur ces évolutions potentielles fera l'objet d'une prochaine conférence des maires.*

# Synthèse des hypothèses 2020

*Pistes et  
tendances*

**Efforts de gestion sur les dépenses réelles de fonctionnement pour stabiliser leur progression à**

**+ 450 000 €**

*Hypothèse 1*

**Recettes réelles de fonctionnement attendues hors actions d'optimisation (de BP à BP)**

**+ 200 000 €**



**Marge brute entamée  
(-250 000 €)**

*Hypothèse 2*

**Recettes réelles de fonctionnement attendues avec optimisations (de BP à BP)**

**+ 550 000 €**



**Renforcement de la marge brute en vue d'améliorer la capacité d'autofinancement (+100 000 €)**

# Perspectives au BP 2020

## **Maitrise des dépenses de fonctionnement (de BP à BP)**

Charges à caractère général : avec nouvelles compétences, nouveaux projets (OPAH) et préparation avenir (études), progression contenue à + 8,5%

Masse salariale stabilisée: 0%

Chapitre 014 en légère augmentation suite maintien prélèvement fiscal (+3 %)

Autres charges de gestion courante en stabilisation (+6%)

## **Optimisation des recettes de fonctionnement**

Evolution en légère baisse des produits des services du 70 (-3%)

Évolution produits du chapitre 73 (+0,8% sans leviers/ +3,8% avec leviers)

Légère progression du chapitre 74 (+2,5%)

Produits locatifs en réajustement (+30 %)

# E/ Analyse de la dette consolidée



# Structure de la dette consolidée prospective

## Répartition de la dette par budget

Budgets	Encours au 01/01/2019		Encours au 01/01/2020		Encours prospectif au 31/12/2020	
	en €	en %	en €	en %	en €	en %
Principal	11 404 205 €	47,0%	12 170 720 €	48,4%	12 038 510 €	48,6%
Friche industrielle	127 061 €	0,5%	103 880 €	0,4%	79 640 €	0,3%
Inovia	10 974 007 €	45,2%	11 363 230 €	45,2%	11 466 300 €	46,2%
AESN	1 768 685 €	7,3%	1 491 720 €	5,9%	1 210 530 €	4,9%
<b>Total</b>	<b>24 273 958 €</b>	<b>100%</b>	<b>25 129 550 €</b>	<b>100%</b>	<b>24 794 980 €</b>	<b>100%</b>



## Orientations budgétaires 2020 : opérations de crédit envisagées

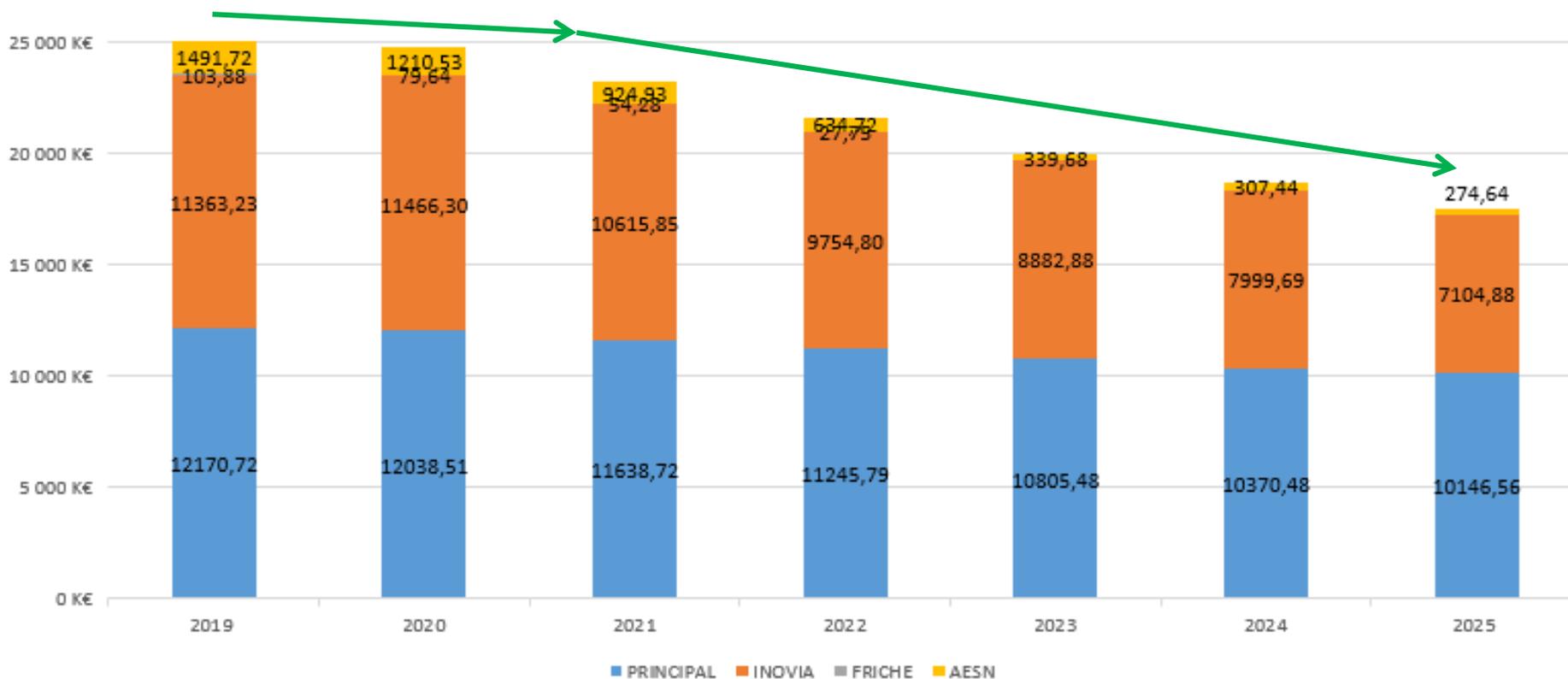
Levée prévisionnelle d'emprunts pour couverture besoins d'investissement en 2020 :  
1,2 M€ sur le budget principal  
1 M€ sur le budget annexe INOVIA

Opération particulière de remboursement du crédit relais de 3,5 M € d'INOVIA : remboursement en 2020.  
Pour cela,  
- transformation en long terme pour moitié (1,75 M€)  
- prêt 1,5M€ autre partenaire et produit de cession 250K€

⇒ **DESENDETTEMENT PREVU EN 2020**

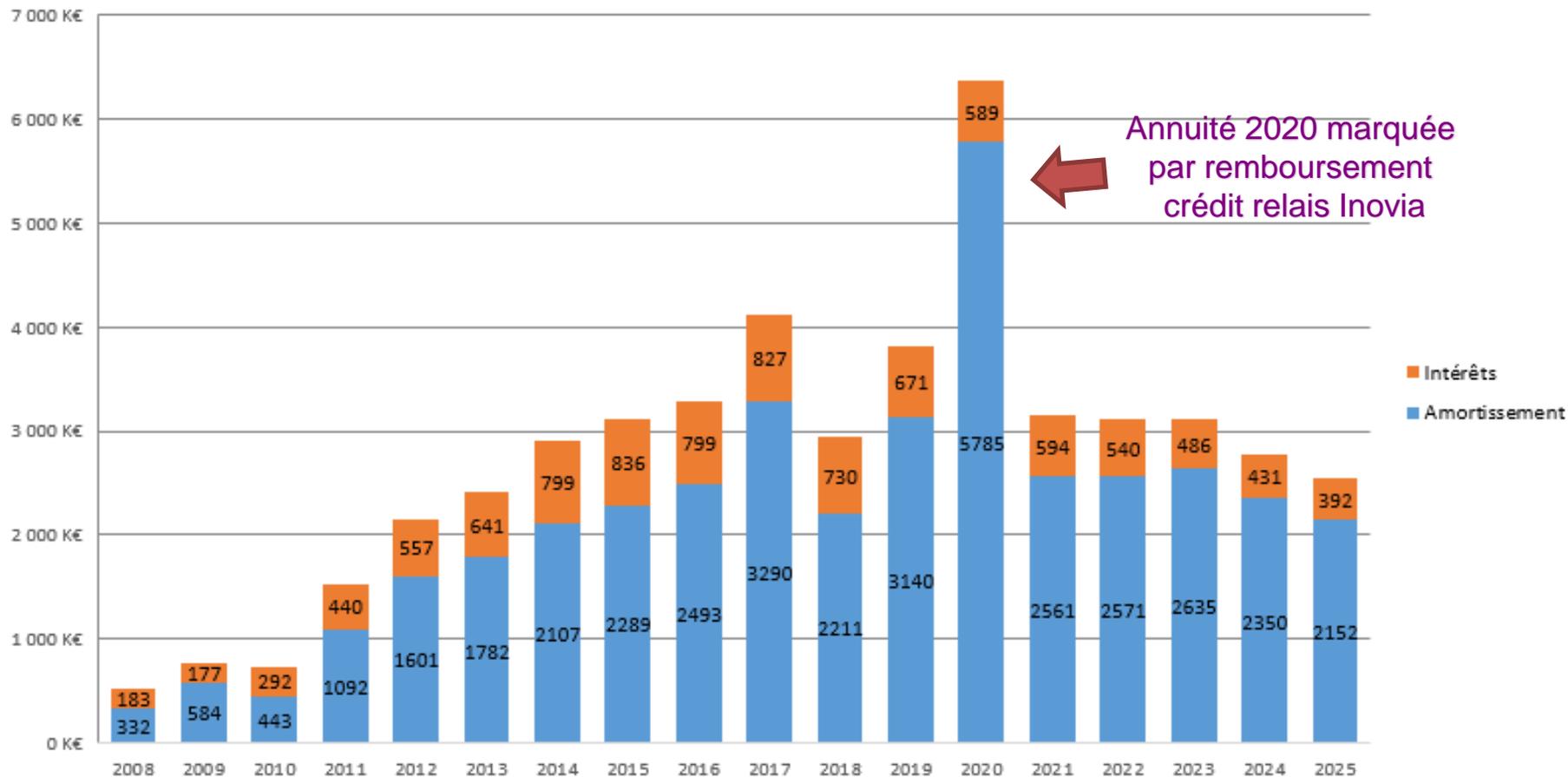
via une réduction nette de l'encours de 334 500 €

# Profil d'extinction de la dette

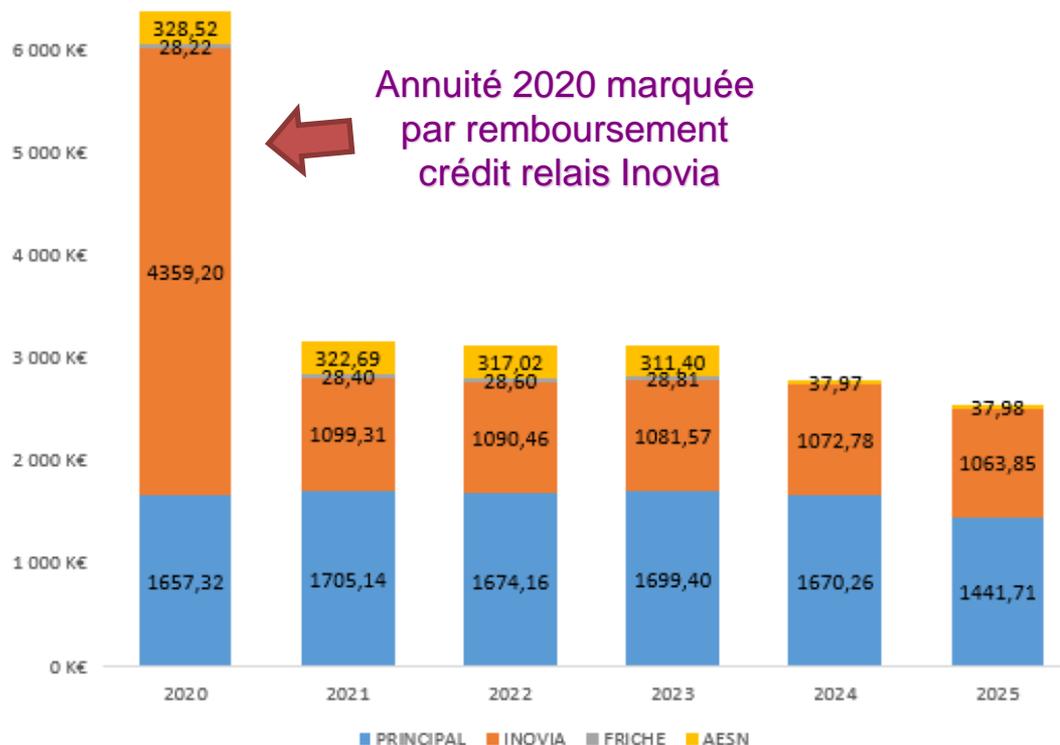


Une stratégie de désendettement qui s'accroît dès 2021

## Structure annuité de la dette consolidée



# Evolution des annuités de la dette consolidée



**Budget principal :** prise en compte d'une levée prévisionnelle de 1,2 M€ en 2020 puis de 1 M€ par an ensuite pour couvrir besoin de financements des opérations d'investissement.

**Budget INOVIA :** estimation d'une levée d'emprunt prévisionnelle de 1 M€ en 2020.

*Sur l'année spécifique 2020, l'annuité de la dette consolidée s'élèvera à un peu plus de 4,15 M€, dont 3,5M€ pour le remboursement partiel d'un crédit relais contracté en 2014 pour assurer le préfinancement du CRSD.*

**Objectif de diminution du poids de la dette**

# F/ Opérations structurantes et prioritaires pour 2020

## Budget PRINCIPAL : opérations principales

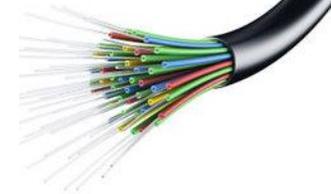
Maîtrise d'ouvrage Communauté de communes	RAR 2019	Crédits nouveaux	Subventions prévisionnelles
<b>Recyclerie</b> Travaux de mise aux normes		500 000 €	250 000 €
<b>Travaux réhabilitation et réfection Bâtiment 9</b> PMR, sanitaires, reprise épaufrures		100 000 €	40 000 €
<b>MAM Carlepont</b> Réfection toiture		60 000€	
<b>Réhabilitation micro crèche coccinelle</b>		100 000€	20 000 €
<b>Centre social de Guiscard</b> Travaux de réhabilitation		100 000€	80 000 €
<b>Travaux sur ZAE et Voiries d'intérêt communautaire</b>	55 000 €	200 000€	
<b>Informatique</b> Modernisation, Dématérialisation, Vidéoprotection, et logiciels	151 000 €	279 000€	
<b>Fonds de concours au Syndicat de la Verse</b>	150 000 €		

# Opérations structurantes pluriannuelles



# En cours :

- Très haut débit – fibre optique



Déploiement de la fibre optique sur l'intégralité du territoire, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) – Phase 2 en cours.

	Engagements pluriannuels (montants dus au SMOTHD par CCPN)					
	Phase 1				Phases 1 et 2	Phase 2
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prévu	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	879 930 €	1 000 000 €
Réalisé / inscrits	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 207 930 €	1 000 000 €

Une CLECT en 2020 précisera les participations des communes concernées par la phase 2 du déploiement.

# Lancement nouvelle opération OPAH

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais porte une attention particulière à la rénovation du parc de logements privés depuis plus de 10 ans (mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG), puis de deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) successives (2007/2010 et 2010/2015) sur l'intercommunalité). **431 logements du territoire ont été réhabilités grâce aux OPAH.**

La réhabilitation de l'habitat privé prend aujourd'hui un sens nouveau dans le cadre du 2ème projet de rénovation urbaine sur le quartier Beauséjour de NOYON.

**L'Opah porte sur l'intégralité du territoire de la CCPN, avec un volet spécifique copropriété sur 7 bâtiments du quartier Beauséjour.**

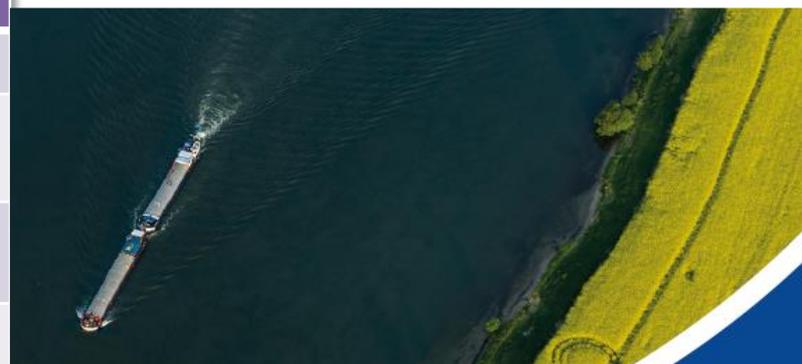
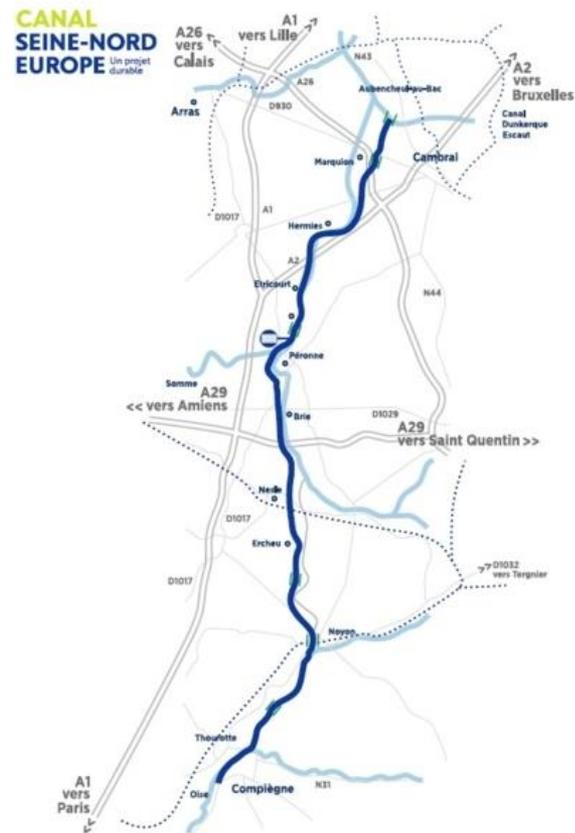


Programme OPAH	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Dépenses CCPN	71 742	205 583	221 083	239 083	227 583	107 842	1 072 916
Subventions versée par l'Etat	16 500	128 100	177 600	209 100	155 100	29 100	715 500
Subventions versée par l'ANAH	88 850	605 000	707 500	862 500	668 000	194 150	3 126 000
<b>Total Dépenses du programme</b>	<b>177 092</b>	<b>938 683</b>	<b>1 106 183</b>	<b>1 310 683</b>	<b>1 050 683</b>	<b>331 092</b>	<b>4 914 416</b>
Détail Dépenses CCPN	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Subvention "suivi-animation" (B)	35 942	71 883	71 883	71 883	71 883	35 942	359 416
Subventions versées aux particuliers par la CCPN (2)	35 800	133 700	149 200	167 200	155 700	71 900	713 500
<b>Total coût restant à charge CCPN (1)+(2)</b>	<b>71 742</b>	<b>205 583</b>	<b>221 083</b>	<b>239 083</b>	<b>227 583</b>	<b>107 842</b>	<b>1 072 916</b>

# Lancement projet Plateforme Canal Seine Nord Europe

Projets 2020 CCPN  
Etudes préalables et pré-opérationnelles

- Portage étude par Région Hauts de France sur aménagement et gouvernance des plateformes multimodales : contribution à verser à Région



## Charges estimées sur budget principal

### Section d'investissement

<i>Dépenses</i>	2020	2021 et futures
Etudes préalables et pré-opérationnelles	65 000 €HT	
Etudes APS et PRO (montant maximum restant à affiner)		1 887 000 €HT

# En programmation :

- relance DSP Pole aquatique

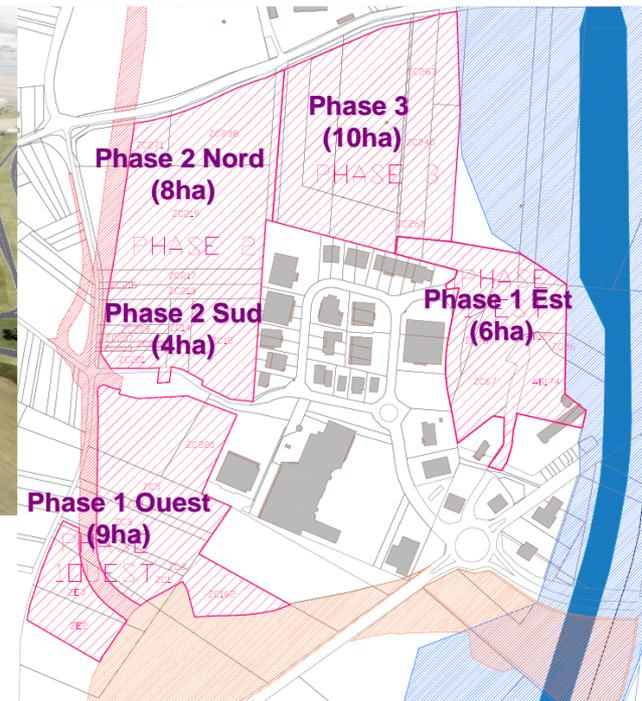
Etude pour la relance de la procédure de Délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'un Pôle aquatique, avec ajustement du plan de financement

Pour une réalisation sur le prochain mandat communautaire

- Aire d'accueil Gens du Voyage et terrains familiaux

Maîtrise d'ouvrage Communauté de communes	Crédits nouveaux	Subventions prévisionnelles (Etat)
2020	330 000€	175 000€
2021	400 000€	175 000€

# En projet : Extension ZAC Mont Renaud



## En cours :

- EPFLO chargé des négociations foncières

## Charges estimées sur budget principal

### Section d'investissement

#### Dépenses

2020

2021 et 2022

Frais de portage – étude géotechnique -  
AMO

150 000 €

Travaux et acquisitions

350 000 €

Prév. 2 400 000 €

#### Recettes

cessions

Prév. 1 000 000 €

# G/ Les budgets annexes



# Orientations : poursuite de la simplification des budgets annexes

*Depuis 2015,  
suppression ou  
fusion de 9  
budgets annexes*

**BUDGET PRINCIPAL**

**SPANC**

**CENTRE DE SANTE**

**INOVIA**

**AMENAGEMENT ECO  
SUD NOYONNAIS**

**LA ROSIERE**

**ACQUISITION  
RESERVES FONCIERES**

**FRICHE INDUSTRIELLE**

Budgets de services à la  
population

Budgets économiques

Budgets de stocks

*Aujourd'hui, 7  
budgets annexes*

**POURSUITE DU  
PROCESSUS DE  
SIMPLIFICATION DE  
BUDGETS ANNEXES**



**Extinction  
en 2019**

**BUDGET ANNEXE  
« IMMOBILIER  
ENTREPRISES »**

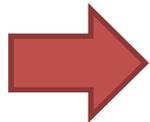


**Etude  
Fusion**

**LA ROSIERE**

**FRICHE INDUSTRIELLE**

**RESERVES FONCIERES**



*Cheminement progressif vers 4 à 5 budgets au lieu de 12*

Services à la population  
Lutte contre la désertification  
médicale

➤ **Objectifs 2020 :**

-Evaluation sur 1 an d'exercice et engagement d'ouverture d'annexes sur le territoire

## BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTE



Renforcer le service public offert aux habitants

- **Entrée en fonction en novembre 2018 du centre de santé intercommunal**
- **Projet d'ouverture d'une antenne à Pont-L-Eveque en 2020**
- **Etudes à lancer sur ouvertures d'autres antennes**

**Estimations BP 2020**

Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes année pleine
Salaires chargés de trois médecins (1 temps plein et deux temps partiels) + vacations de 2 médecins vacataires pour total 32h semaine	411 000 €	Remboursement honoraires Assurance maladie et mutuelles	459 000 €
Frais administratifs (2 postes de secrétaires médicales à 100% et un temps non complet à 15h)	53 000 €	Contribution budget principal	100 000 €
Frais divers maison médicale (fluides, telecom, assurances, logiciel, fournitures, pharmacie...)	91 000 €	Subventions (CPAM + subteulade)	91 000 €
Déficit antérieur cumulé	83 926 €		
Virement à l'investissement	11 074 €		
<b>total</b>	<b>650 000 €</b>		<b>650 000 €</b>

PRE CA 2019 = déficit de fonctionnement d'environ 47 500 € et déficit d'investissement de 20 700 € suite premiers équipements du centre

**Objectif de rapprochement de l'équilibre d'exploitation**

# Création d'une annexe centre de santé A Pont L'Evêque

**Projet BP 2020**

Maîtrise d'ouvrage Communauté de communes	Dépenses prévisionnelles
Mise aux normes médicales du bâtiment et équipements	50 000 €
Fonctionnement et Recrutement d'un médecin vacataire (12h/hebdo) cout chargé annuel	50 000 €

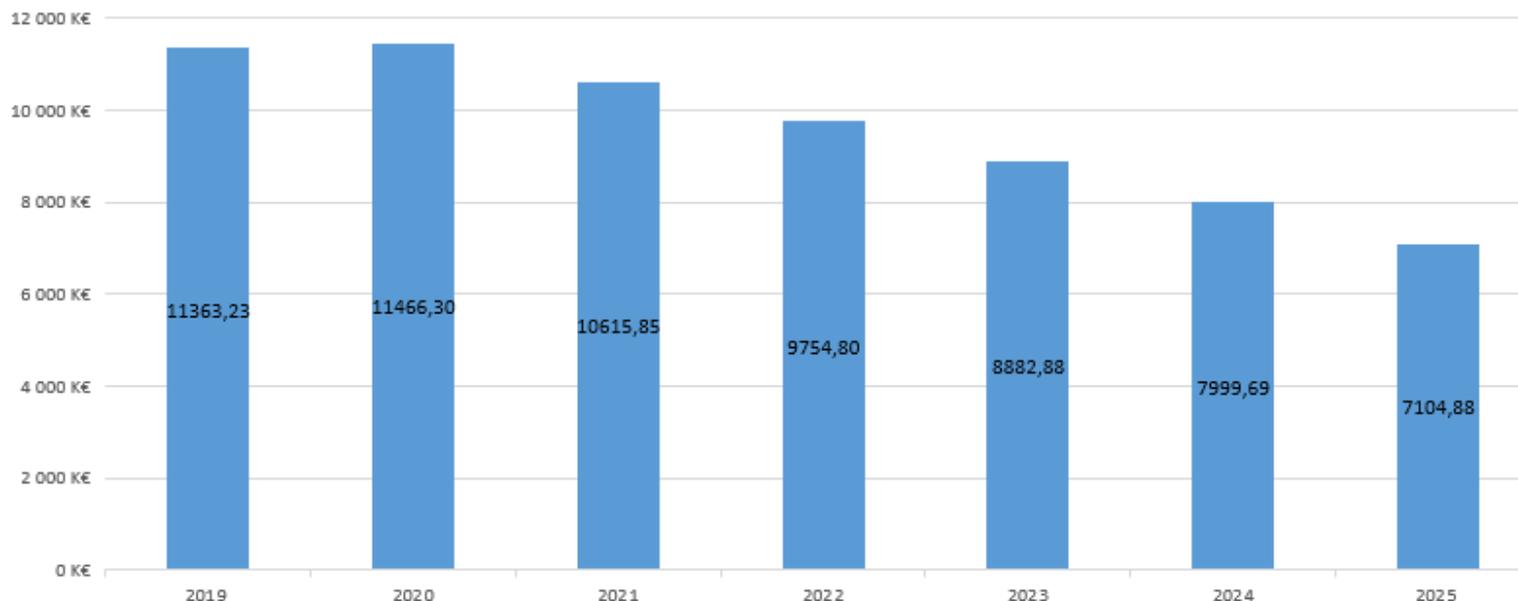
# ➤ Focus sur le budget annexe INOVIA

Budget retraçant le fonctionnement du campus  
et la déclinaison du CRSD

# Budget annexe INOVIA

## Les contraintes

Profil d'extinction de la dette Inovia



Budget	Nombre d'emprunts au 01/01/2019	Encours au 01/01/2019 en €	Encours au 01/01/2020 en €	Encours prospectif au 01/01/2021 en €
Inovia	9	10 974 000€	11 363 230€	11 466 300€

**Levée d'emprunts prévisionnelle :**  
En 2020 = 1 M€ pour investissements annuels  
Pas de levée ensuite

crédit relais de 3,5 M € d'INOVIA remboursé en 2020:  
- transformation en long terme avec Caisse Epargne pour moitié (1,75 M€)  
- prêt de 1,5M€ auprès d'un autre partenaire

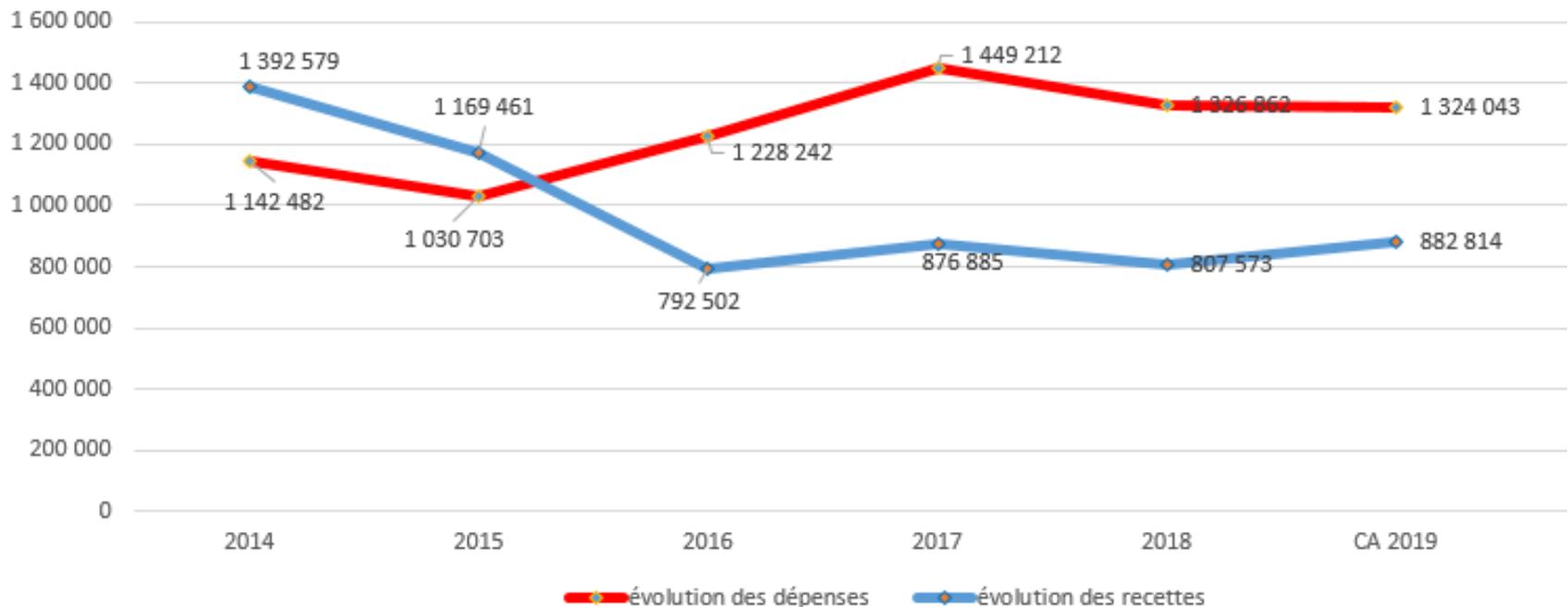
➔ Remboursement de capital 2020 (hors opération remboursement crédit relais)= 600 000 € environ

# Budget annexe INOVIA

## Un effet ciseau maîtrisé sur le budget Inovia

- Une réduction régulière des subventions en recettes (fin du CRSD)
- Le fonctionnement du site a généré des dépenses croissantes et le déficit s'est accumulé d'année en année. Un effort de maîtrise des dépenses a néanmoins commencé à s'enregistrer en 2018, confirmé en 2019.
- Des difficultés structurelles pour équilibrer le budget qui nous encouragent à étudier tous les leviers possibles pour réduire le déficit.

Evolution comparée dépenses et recettes réelles - INOVIA



# Budget annexe INOVIA

## Restaurer l'équilibre sur ce budget

### Principales orientations

**1 - Maitrise des dépenses de fonctionnement :**  
*efforts de gestion sur le 011 et poursuite réduction du 012*

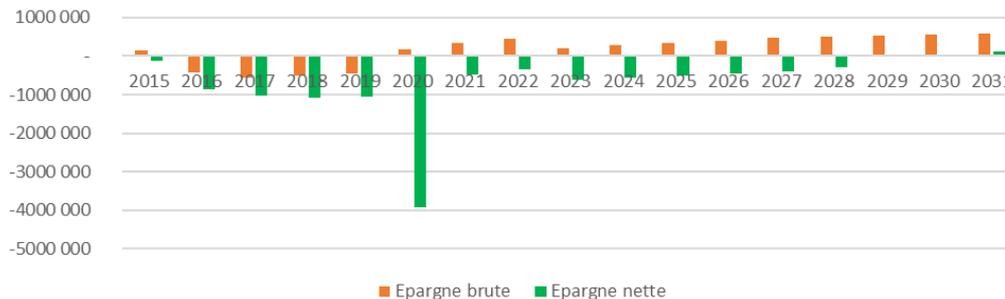
**2 – Optimisation des recettes :**

- *abondement d'une subvention issue du budget principal*
- *accélération de la commercialisation et vente de certains actifs*
- *Recherche de subventions exceptionnelles d'Etat*

**Reconstituer les marges de manœuvre pour rééquilibrer le budget annexe d'ici 10 ans**

	Retrospective					Prospective											
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
013 atténuation de charges	2 901	8 615	11 775	505	1 807	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74 dotations et participations	746 105	187 682	147 906	139 453	159 084	209 500	236 595	263 961	291 601	319 517	347 712	376 189	404 951	409 000	413 090	417 221	421 393
75 autres produits de gestion courante	414 775	596 205	675 779	667 615	714 206	824 206	922 448	981 673	1 041 489	1 071 904	1 092 623	1 113 549	1 134 685	1 146 032	1 157 492	1 169 067	1 180 758
77 produits exceptionnels	5 680	0	41 425	0	7 717	500 000	400 000	400 000	10 000	10 100	10 201	10 303	10 406	10 510	10 615	10 721	10 829
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 169 461</b>	<b>792 502</b>	<b>876 885</b>	<b>807 573</b>	<b>882 814</b>	<b>1 533 706</b>	<b>1 559 043</b>	<b>1 645 633</b>	<b>1 343 090</b>	<b>1 401 521</b>	<b>1 450 536</b>	<b>1 500 041</b>	<b>1 550 042</b>	<b>1 565 542</b>	<b>1 581 198</b>	<b>1 597 010</b>	<b>1 612 980</b>
011 Charges à caractère général	421 150	589 324	714 272	674 077	683 354	711 800	680 000	683 400	650 000	653 250	656 516	659 799	663 098	666 413	669 745	673 094	676 460
012 Charges de personnel et frais assimilés	391 462	394 714	439 999	342 080	304 114	300 000	270 000	250 000	252 500	255 025	257 575	260 151	262 753	265 380	268 034	270 714	273 421
65 autres charges de gestion courante	-	-	-	35 517	11 001	11 400	5 000	5 025	5 050	5 075	5 101	5 126	5 152	5 178	5 204	5 230	5 256
66 charges financières	217 791	236 409	217 411	266 304	227 087	320 000	260 000	240 000	220 000	200 000	180 000	160 000	140 000	120 000	100 000	80 000	60 000
67 charges exceptionnelles	300	7 795	77 529	8 884	98 487	15 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 030 703</b>	<b>1 228 242</b>	<b>1 449 212</b>	<b>1 326 862</b>	<b>1 324 043</b>	<b>1 358 200</b>	<b>1 225 000</b>	<b>1 188 425</b>	<b>1 137 550</b>	<b>1 123 350</b>	<b>1 109 192</b>	<b>1 095 076</b>	<b>1 081 002</b>	<b>1 066 971</b>	<b>1 052 983</b>	<b>1 039 038</b>	<b>1 025 137</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>138 758</b>	<b>- 435 740</b>	<b>- 572 327</b>	<b>- 519 289</b>	<b>- 441 230</b>	<b>175 506</b>	<b>334 043</b>	<b>457 208</b>	<b>205 540</b>	<b>278 170</b>	<b>341 344</b>	<b>404 965</b>	<b>469 039</b>	<b>498 571</b>	<b>528 215</b>	<b>557 972</b>	<b>587 843</b>
Remboursement capital de la dette	275 092	419 092	453 601	571 039	623 507	4 102 000	804 844	814 514	824 293	835 185	846 193	857 318	868 565	791 936	543 433	549 060	470 820
<b>Epargne nette</b>	<b>- 136 334</b>	<b>- 854 832</b>	<b>-1 025 928</b>	<b>-1 090 327</b>	<b>-1 064 737</b>	<b>-3 926 494</b>	<b>- 470 801</b>	<b>- 357 305</b>	<b>- 618 753</b>	<b>- 557 015</b>	<b>- 504 849</b>	<b>- 452 353</b>	<b>- 399 526</b>	<b>- 293 364</b>	<b>- 15 218</b>	<b>8 912</b>	<b>117 023</b>

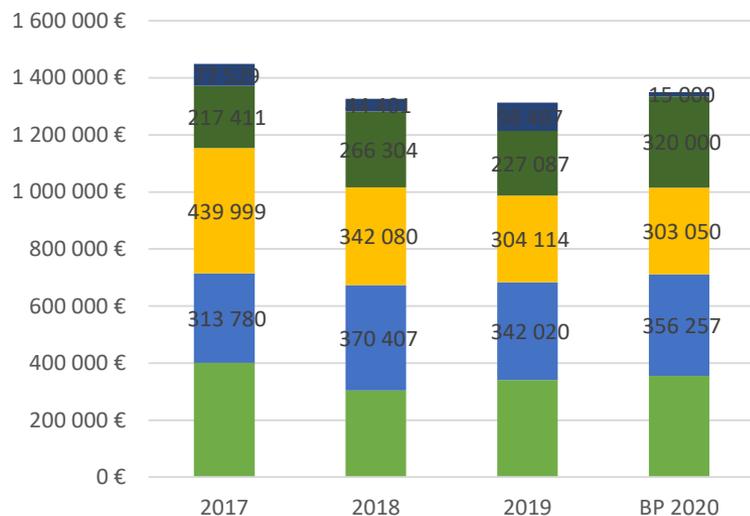
Evolution ratios d'épargne INOVIA



**Rétablissement de l'équilibre d'ici 10 ans (2030)**

# Budget annexe INOVIA

## Dépenses réelles de fonctionnement



- charges exceptionnelles et de gestion courante
- charges d'intérêt
- charges de personnel
- Fluides
- charges à caractère général (hors fluides)

## Recettes réelles de fonctionnement



- Produits de cession
- atténuations de charges
- dotations et subventions (hors abondement budget principal)
- abondement du budget principal
- Autres produits gestion courante (hors revenus immeubles)
- Revenus immeubles

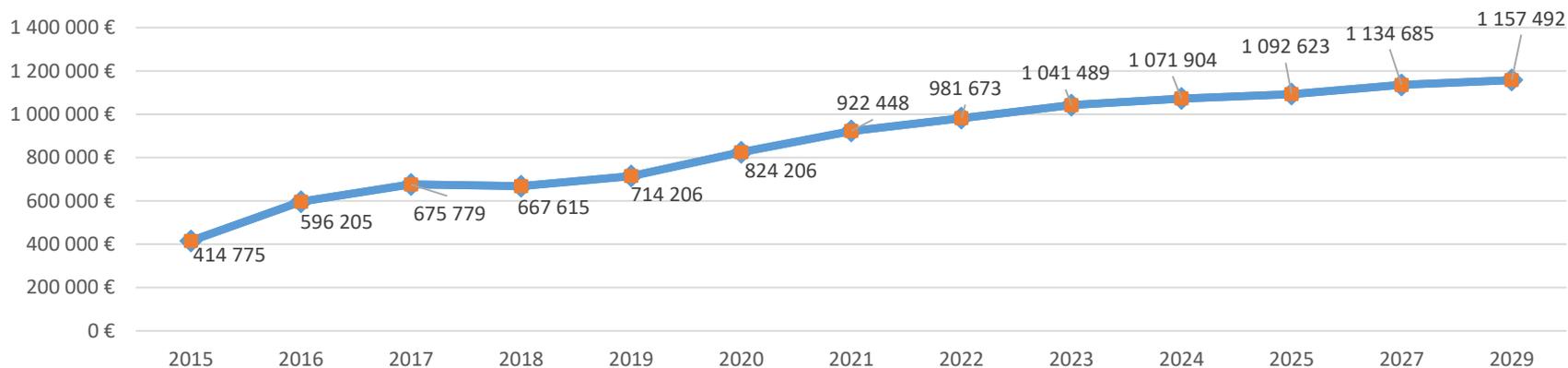
- ⇒ Réductions des charges de personnel
- ⇒ Poids constant des charges de fluides (en traitement avec projet biomasse et photovoltaïque)

- ⇒ Montée en puissance de l'abondement du Budget principal
- ⇒ Progression des recettes de loyers et de commercialisation sur la période
- ⇒ Produits de cession de 2020 à 2022

Le produit des loyers constitue la source principale de recettes pour le budget Inovia. Il progresse d'année en année avec la montée en puissance de la commercialisation, mais reste encore en dessous du besoin de couverture des dépenses annuelles de fonctionnement. La montée en puissance se poursuit, avec en dehors de la poursuite de la commercialisation de bureaux ou ateliers, la concrétisation entre 2020 et 2023 de trois projets générant des revenus notables (loyers, charges de site, ou produits de commercialisation):

- **BBA Académie de football** (charges de site annuels en année pleine : environ 50 k€ TTC)
- **Installation à compter de 2021 d'un service national de la DGFIP** (loyers annuels en année pleine estimés à 80 k€ TTC)
- **Produits de commercialisation centre d'essais DRONES** (100 k€ TTC en année pleine au bout de 5 ans)

	2015	2016	2017	2018	2019 préCA.	2020 prév.
Revenu des immeubles (loyers) et de la refacturation des fluides	414 775	596 204	675 779	667 615	714 206	824 000



— Revenu des immeubles (loyers) et de la refacturation des fluides — Revenu des immeubles (loyers) et de la refacturation des fluides

# Budget annexe INOVIA

## Priorités 2020

### > Achèvement des opérations batimentaires suivantes inscrites au CRSD

Programme de travaux envisagé 2020	Dépenses prév.	Subventions prévues	Reste à charge CCPN
Divers batiments (travaux de mise aux normes)	150 000 €	50 000 €	100 000 €
Voies douces (liaison Noyon - Inovia)	300 000 €	240 000 €	60 000 €
VRD site et équipements réseaux	150 000 €	61 500 €	88 500 €
Climatisation PER	170 000 €	34 000 €	136 000 €
Batiment 27 - travaux d'urgence toiture - atelier	150 000 €	61 500 €	88 500 €
Batiment 12 - agencement de bureaux	50 000 €	20 500 €	29 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>970 000 €</b>	<b>467 500 €</b>	<b>502 500 €</b>

### > Opérations nouvelles non inscrites au CRSD

Programme de travaux envisagé hors CRSD 2020	Dépenses prév.	Subventions prévues		Reste à charge CCPN
Aménagement de 2 stades de football	300 000 €	150 000 €	<i>Region</i>	150 000 €
Bâtiment 10 - Accessibilité PMR et réhabilitation partielle	130 000 €	52 000 €	<i>DETR</i>	78 000 €
Centrale chauffage (changement chaudiere et projet biomasse)	300 000 €	150 000 €	<i>DSIL</i>	150 000 €
Batiments 35 et 36 - Ateliers - Bat 92 travaux d'economie énergie	150 000 €	75 000 €	<i>DSIL</i>	75 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>880 000 €</b>	<b>427 000 €</b>		<b>453 000 €</b>



## ➤ Ouverture d'un centre d'essai et de développement de drones

*Pour positionner le campus Inovia comme 1<sup>er</sup> site d'essai de la Région Hauts de France et 4<sup>ème</sup> au niveau national*

Après une étude menée en 2018 confirmant les potentialités du campus INOVIA, et la recherche de subventions (obtenues de la Région 80k€ sur 3 ans en fonctionnement) la CCPN a engagé en 2019 la création d'un centre d'essai de drones, qui va se concrétiser en 2020, **avec le recrutement en cours d'un chargé de mission DRONES, directeur des vols**



Mission 1  
: faciliter  
les essais

Mission 2  
:  
accompagner  
et former

Mission 3  
:  
promouvoir  
la filière

**Investissements  
estimés à 200 000 €**  
*(accord de subvention  
Région à hauteur de  
50%)*

# Levier patrimonial et économique Projet BBA



La CCPN finalise un projet de cession de batiments visant à créer une académie internationale de football, sous la houlette de Basile Boli.

=> Dimensionnement pour environ 200 étudiants sport étude

=> Recettes de cession attendues = 1 300 000 € au global

2020	2021	2022
-bâtiment 5 : réfectoire et dortoir (espace détente) -bâtiment 102 : vestiaire sportif	bâtiment 11 : dortoir + administration	bâtiment 13 : dortoir (+ salles de classe)
<b>500 000 €</b>	<b>400 000 €</b>	<b>400 000 €</b>

## Engagements de l'investisseur:

- ✓ Création d'emplois locaux
- ✓ Création d'un point de restauration à destination des élèves et ouvert aux usagers du Campus INOVIA lors des pauses méridiennes
- ✓ Règlement des fluides au réel et des charges de site (env. 50 000 € TTC/an)





# Candidature de NOYON – Campus Inovia retenue pour l'accueil de services déconcentrés de la direction générale des finances publiques



- Arrivée prévue à compter de 2021 de 30 à 100 agents de l'Etat
- Location d'un plateau de bureaux au BAT 12 : estimation recettes générées par cette location : 63 500€ HT / an (loyer et charges comprises)



# Conclusion

**Nécessité de consolider le rétablissement de la trajectoire financière de la collectivité et les efforts consentis**

**Cela afin de**

- maintenir une haute qualité de service au public, bénéficiant aux populations rurales et urbaines, et pourvoyeur de lien social**
- Développer l'attractivité du Pays noyonnais**
- et affirmer ainsi un projet de territoire cohérent, innovant et solidaire.**

Annexe

# Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes



Janvier 2020



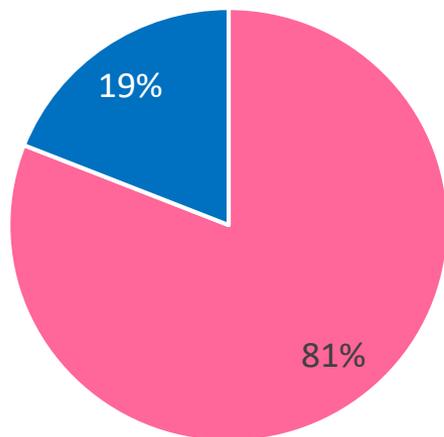
# Rappel cadre réglementaire

## Textes de références:

- Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes
- Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales
- Les collectivités territoriales et EPCI de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un **rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget**. Ce rapport concerne la situation en matière d'égalité intéressant le fonctionnement de la collectivité ainsi que les politiques qu'elle mène sur son territoire.

# Répartition par genre

ETP par sexe

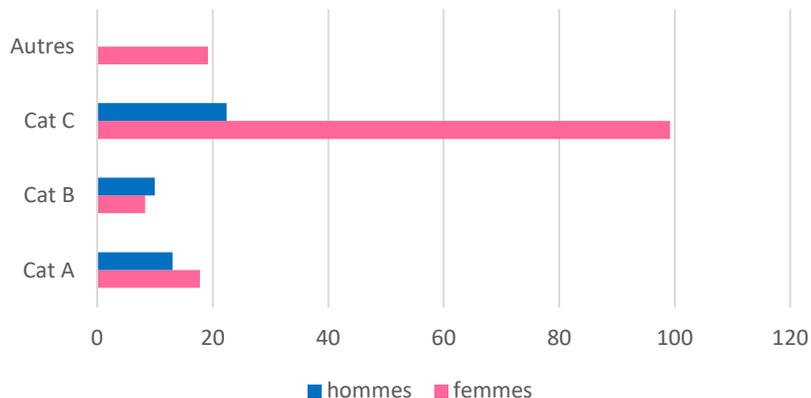


■ femmes ■ hommes

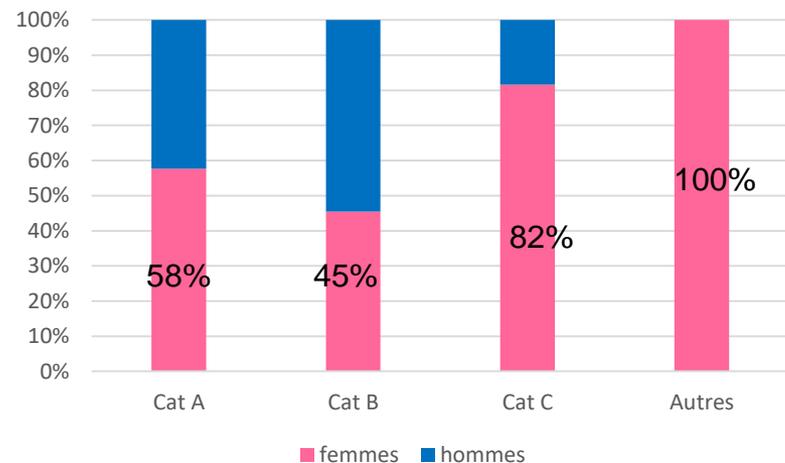
4 agents sur 5 sont des femmes. Cela s'explique par le poids des agents Enfance dans les effectifs.

# Répartition femmes/hommes par catégorie

Répartition par catégorie et genre, en ETP



Taux de féminisation par catégorie



On constate une répartition femmes/hommes équilibrée pour les catégories A et B.

La part importante des femmes en catégorie C est liée au poids du service Enfance dans l'effectif global.

Taux global de féminisation: 81%

Taux de féminisation par catégorie

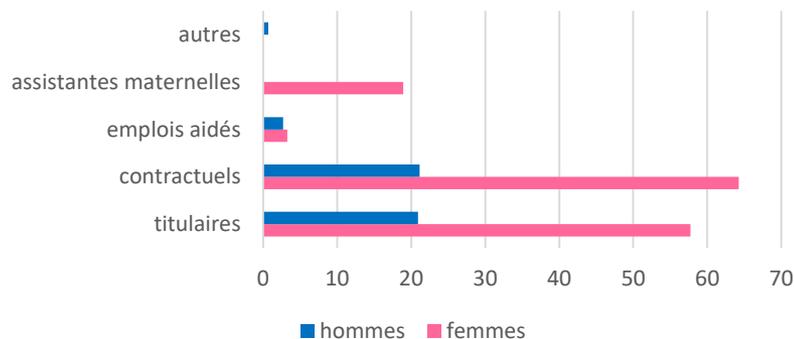
Catégorie A: 58%

Catégorie B: 45%

Catégorie C: 82%

# Impact du genre sur la précarité d'emploi

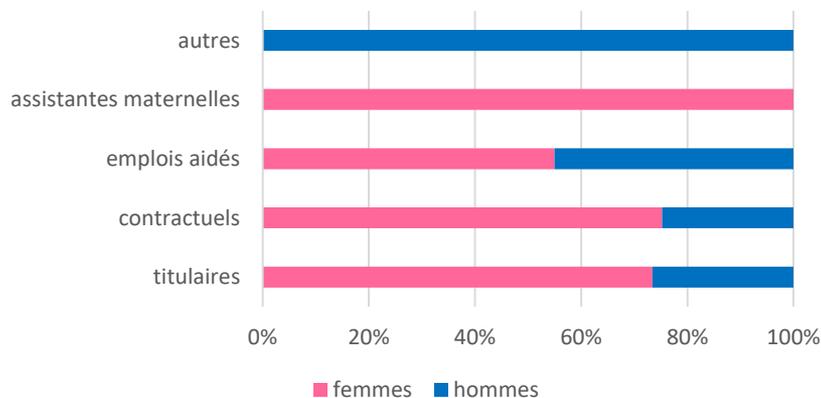
Répartition par profil et genre, en ETP



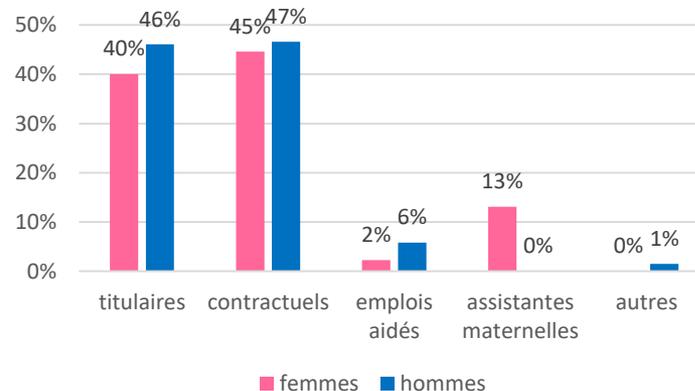
Plus de 75% des titulaires sont des femmes.

Néanmoins, lorsqu'on ramène au nombre d'ETP femmes, seules 40% des femmes bénéficient de ce statut alors que 46% des hommes ont la qualité de fonctionnaire.

Répartition en % du profil par genre

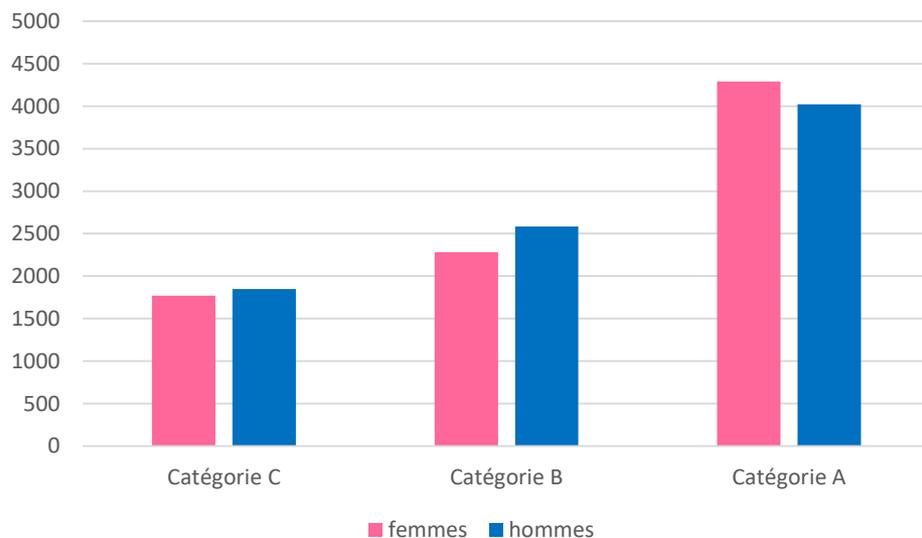


Répartition par profil, en % du nombre d'ETP par genre



# Rémunération

Salaire brut moyen par genre

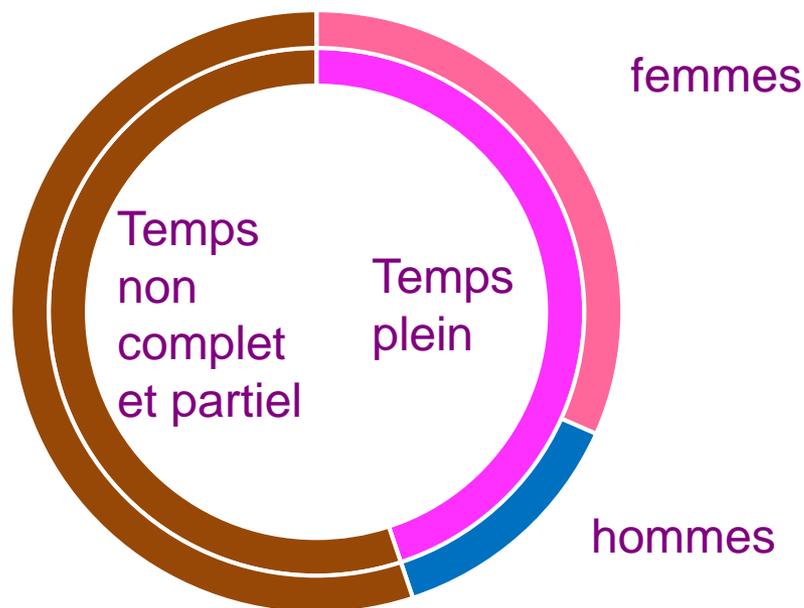


L'écart de rémunération femmes/hommes par catégorie est en moyenne de 3 %.

*Entre en jeu dans ce calcul néanmoins la question des heures supplémentaires.*

*Il convient de noter qu'en catégorie A, l'écart de rémunération est en faveur des femmes, cela est liée notamment aux médecins salariées du centre de santé.*

# Temps de travail et genre

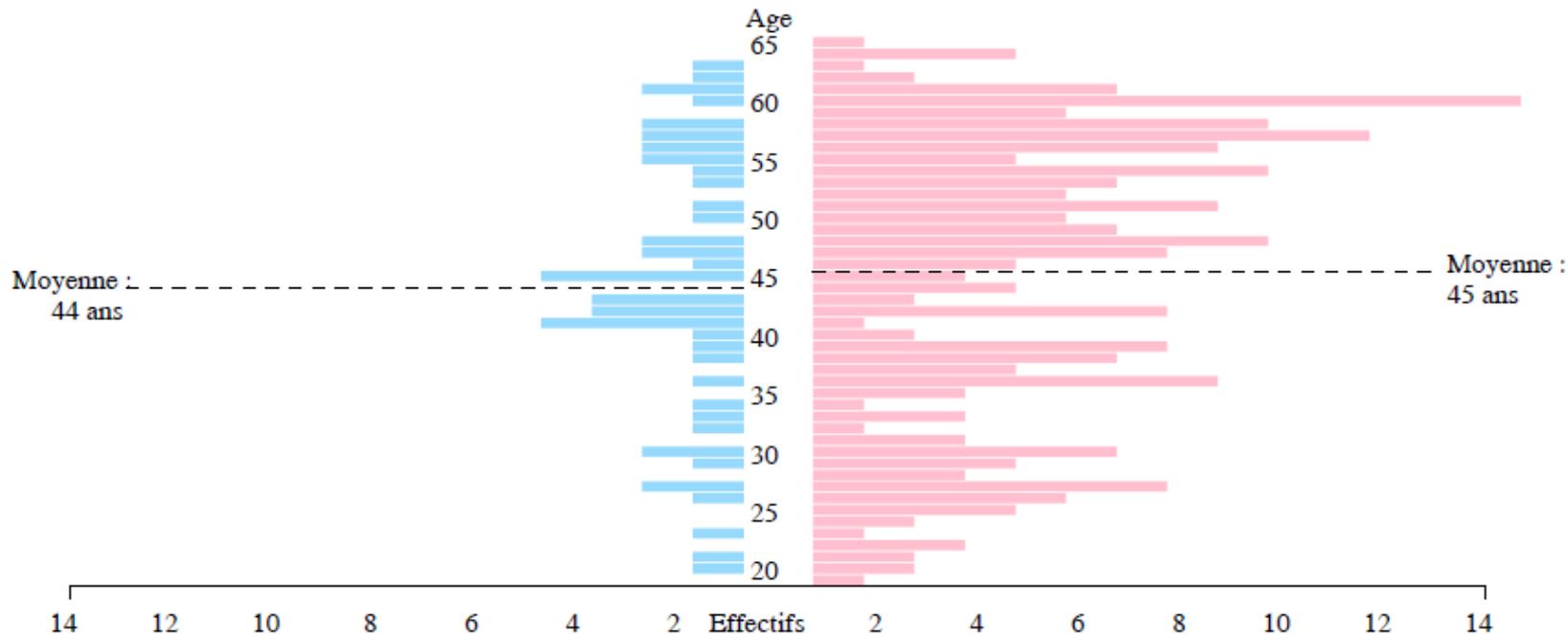


- Dans la collectivité, seules 44% des agents travaillent à temps plein.
- 70% de ces agents sont des femmes.

# Pyramide des âges par genre

Hommes

Femmes



**Moyenne d'âge: 45,1 ans**

Femmes: 45 ans

Hommes: 44 ans